



LETTRES AU "DEVOIR"

Nous ne pouvons que des lettres, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.

Dans Bonaventure

COMMENT ON JUSTIFIE LE PILLAGE DE NOS FORÊTS — COMMENT ON FAVORISE LA COLONISATION.

M. le directeur. La session provinciale vient de finir sans que la fâcheuse question de l'exportation du bois ait été résolue d'une manière quelconque.

Disons d'abord que c'est un fait public que les deux principales compagnies qui coupent du bois sur les terres de la Couronne, la Compagnie de Bonaventure, Cascapédia et Nouvelle, c.-à-d. la Bathurst Lumber Coy et la P. Q. Lumber Coy, transigent à 2/3 de coupe, mais le tout, et cette année encore, on exportera ainsi, à l'état brut, environ quarante millions de pieds de bois, sans compter ce qu'on exportera d'autres compagnies moins importantes.

Le ministre déplore qu'il n'y ait pas de pouvoirs d'eau dans Bonaventure, bien qu'il admette la possibilité d'en développer pour fabriquer la pulpe évidemment. M. le ministre sait-il que la Bathurst Lumber Coy et la P. Q. Lumber Coy coupent et traversent notre plus beau bois de sciage? Par conséquent, nous n'avons pas de pouvoir d'eau pour débiter ce bois, pas plus que sur les rivières Matapédia, Magpie et Métiis, où fonctionnent de puis un demi-siècle, près, quantité de scieries toutes plus importantes les unes que les autres; et cela pour le plus grand avantage de la classe agricole et ouvrière du comté de Matane. M. le ministre semble ignorer qu'avant la guerre, des scieries importantes étaient en pleine activité sur les rivières Bonaventure, Cascapédia et Nouvelle, et que le transport du bois s'effectuait alors facilement par eau et par chemin de fer, que même actuellement les MM. Montgomery, de New-Richmond, qui exploitent leurs limites depuis près d'un demi-siècle, traversent un profil raisonnable à débiter leur bois, dans le comté, sans éprouver de difficultés pour l'exportation de ce bois. Il est vrai que les difficultés de transport occasionnées par la guerre, lesquelles existaient partout ailleurs, ont servi de prétexte pour suspendre les opérations des scieries du comté de Bonaventure; mais en réalité, le prétexte a servi admirablement nos voisins, spécialement pour activer et entretenir le creusage du passage de Bathurst, en opposition à celui de Bonaventure dont les travaux de drainage ont été interrompus depuis 1910, avaient été discontinués par le fameux gouvernement d'union, au profit de la "Bonne Entente". Ce qui fait que les bâtiments qui prennent leur chargement, à 3 et 4 milles au large de Bathurst, tandis qu'ils pouvaient faire le même travail à un mille de Bonaventure, peuvent aujourd'hui prendre leur charge au lieu de Bathurst, qu'une vague paisante, à mission de protéger tous les bois, c'est-à-dire la "Bonne Entente", quand c'est Bonaventure qui en paie les frais.

ge de notre bois jeté à la mer sans profit pour personne, on dirait que le gouvernement de notre province n'a pas d'autre souci que de percevoir des droits de coupe, au petit bonheur. Si les droits de coupe sont payés sur ce bois, il s'en va à la mer, on ne peut pas en dire autant de celui qui est coupé et qu'on laisse pourrir dans la forêt, sous prétexte qu'il n'est pas entièrement sain, qu'il a du rouge ou qu'il n'a pas la grosseur voulue. Pour compenser les pertes subies durant la traversée on ne sort que la crème, le bois de première qualité.

En présence de ces faits publics et de bien d'autres non moins révoltants, nous ne pouvons comprendre l'incertitude de M. le ministre des terres pas plus que nous ne pouvons expliquer sa sollicitude pour ces compagnies de malheur.

En tout cas, nous devons dire en toute sincérité que la population de Bonaventure en lisant la déclaration de M. le ministre des terres, s'est demandé, avec un serrement de cœur, si l'honorable M. Mercier n'aurait pas été le fils du grand Mercier d'antrefois, chef du parti national? C'est que, après plus de trente ans, la population de Bonaventure a des sentiments patriotiques qui lui inspirent le grand Canada, cet état Honoré Mercier, premier ministre de la province et député du comté de Bonaventure; c'est que voulant faire comprendre comme il le comprenait lui-même, le rôle de la province de Québec, pivot des autres provinces dans la Confédération, voulant empêcher la représentation des provinces anglaises d'augmenter trop rapidement, au Parlement fédéral, au détriment du prestige et des intérêts de la race française, le grand Mercier n'a cessé de répéter ici, peut-être plus qu'ailleurs, sa devise chérie: "Emparons-nous du sol!" pour y entraîner nos enfants, qui feraient souche à leur tour pour la véritable prospérité de ce comté de la province, qui est que l'ancien premier ministre en devenant député de Bonaventure, avait fait comprendre que cette région avait été trop longtemps exploitée, comme un pays sauvage, par les Robin et autres du même calibre; c'est que le grand patriote avait compris qu'en face du comté de Bonaventure, au sol fertile, boisé de riches forêts, semé de cours d'eau magnifiques et si avantageusement situés, il se trouvait une autre province, anglaise, qui, tôt ou tard, ne manquerait pas de faire concurrence à notre commerce, à nos industries; c'est qu'il avait compris que, pour parer aux conséquences dangereuses de cette opposition d'intérêts identiques, il fallait activer de ce côté le mouvement de colonisation, par l'ouverture de grands chemins et de ponts — chemins et ponts Mercier — et favoriser de toute manière le développement intelligent des richesses naturelles de cette région; c'est qu'enfin la population de Bonaventure comprend que le grand Mercier n'aurait jamais cru atteindre ce but patriotique ni travailler à la prospérité de sa province, en se contentant de tendre la main pour la perception de droits de coupe de la part d'exploiteurs étrangers à qui on laisse toute liberté de ruiner le meilleur de notre patrimoine national. On se demande avec angoisse, si nos gouvernants, nous croyons qu'il y a encore des patriotes sincères parmi eux, vont finir par comprendre l'oeuvre néfaste qui se poursuit dans le comté de Bonaventure, où l'on pourrait et devrait lancer un mouvement sérieux de colonisation, pour enrayer l'exode de notre population? Voulez-vous se décider à faire le premier pas, en prohibant directement ou indirectement l'exportation du bois brut, dont la mise en valeur marchande aurait rapporté annuellement, dans le comté de trois à quatre cent mille piastres, pour le bien général du commerce et de la colonisation? Va-t-on enfin se rendre compte que l'oeuvre vitale du comté, la colonisation, ne peut marcher d'avant, ici, comme partout ailleurs, sans l'exploitation intelligente de nos forêts, si l'on n'offre au colon des terrains déboisés ne permettant pas l'installation de scieries, où il pourrait vendre son bois pour faire vivre sa famille?

Que l'on arrête le pillage éhonté qui se pratique depuis trop longtemps, que l'on sorte immédiatement des limites un territoire suffisant pour constituer une seconde ligne de paroisses, que l'on pousse activement l'ouverture des chemins dans un premier centre de colonisation, enfin que l'on reprenne sérieusement l'oeuvre du grand Mercier, et dans quelques années, on verra une deuxième rangée de paroisses, faisant suite à St-Alphonse, s'étendre le long de la Baie-des-Chaleurs et n'ayant rien à envier des avantages de nos voisins du Nouveau-Brunswick.

SHIG-SHOC.

Précisions

Montréal, le 31 mars, 1922. Monsieur le directeur. Le Devoir.

Le compte rendu donné par votre journal de l'assemblée des avocats convoquée au Club Canadien, le 30 mars, n'est pas complètement exact, particulièrement pour ce qui me concerne.

Parlant du retard apporté à l'audition des causes à la Cour supérieure du district de Montréal, je n'ai pas dit que "la raison de tout le trouble venait de l'absence de quatre juges", empêchés par la maladie de monter sur le banc. L'absence de ces juges est une des causes de la congestion du rôle; mais l'origine du mal remonte à 1917, lorsque les juges de la Cour supérieure ont passé douze mois sans entendre les causes civiles, pour juger les cas d'exception des conscrits. A peine débarrassés de l'application de la loi de conscription, les juges ont dû passer trois mois sans siéger, à l'automne de 1918, à cause de l'épidémie de grippe qui sévissait alors. "Douz quinze mois de retard".

En 1920, quatre juges de la Cour supérieure de ce district ont été nommés juges de la Cour d'appel et ont, en conséquence, cessé d'entendre les enquêtes. Malgré cela, trois juges de la Cour supérieure ont siégé durant toute l'année 1921 comme Cour de révision. Il est impossible de demander à certains de nos juges plus d'ouvrage qu'ils n'en ont fait. D'autres sont depuis plusieurs mois, malades et incapables de siéger. La ma-

LA SESSION D'OTTAWA

(suite de la 1ère page)

rempli ses fonctions, comme on l'a prouvé en Chambre, parce qu'il n'est pas allé sur les lieux pour se rendre compte de tous les faits; il n'a pas terminé son travail; mais il existe encore aujourd'hui. Pourquoi ne pas lui continuer ses pouvoirs et ne pas lui demander de recommencer son enquête? Aujourd'hui l'opinion publique est éveillée sur cette question et va surveiller les deux parties, qui en sont peut-être venues à l'état d'esprit qui favorise une entente. Il sera plus facile de trouver des terrains de conciliation. D'autre part le gouvernement ne peut avoir bien des objections à continuer en existence un bureau d'arbitrage qu'il a créé lui-même, et qui, dans l'occurrence, peut servir, car il a la chance d'accomplir un bon travail.

Voilà à peu près ce qui s'est dit à l'Assemblée d'hier soir sur la question du retard des causes; je puis ajouter qu'aucune protestation n'a accueilli ces remarques, mais qu'au contraire elles ont reçu l'approbation de tous les membres présents.

Recevez l'assurance de ma haute considération.

ROMUALD ROY.

La Semaine des écrivains catholiques

Le 29 mars 1922. 8 rue Sainte-Famille. Monsieur le directeur,

Voulez-vous me permettre de recourir à votre journal pour transmettre une communication et même une invitation à ceux de vos lecteurs qui s'intéressent à vie intellectuelle et religieuse de la France.

Le dimanche 18, une séance solennelle de clôture, présidée par Son Eminence le cardinal Dubois, terminera la Semaine.

En outre, tous les jours de onze heures à midi, les rapporteurs mettront au point les questions traitées par eux au dernier. Et des manifestations artistiques auront lieu le soir.

Nous espérons cette année avoir plus d'étrangers que l'an passé, où notre timidité du début ne nous permettait pas de convier largement les catholiques des autres nations. Cette fois, encouragés par le succès, nous voulons que notre voix se fasse entendre plus loin, et aussi recevoir des catholiques étrangers les conseils et les lumières de leur expérience.

A cette invitation si cordiale, je n'ajouterais qu'un mot. Je n'espère pas pouvoir y répondre moi-même; mais nous désirons que plus de nos Canadiens acceptent de venir en grand nombre. Et ce nous, le favone, est parfaitement égoïste. Nos hôtes apprendront de nous peu de chose; mais nous voudrions leur montrer par des faits quelle place le catholicisme tient aujourd'hui dans la vie intellectuelle de notre pays et pourquoi nous nous croyons dignes encore de certaines amitiés et à l'amitié d'un pays où nos ancêtres ont apporté le meilleur d'eux-mêmes, la présence des Canadiens à des événements comme la Semaine des écrivains catholiques prouvent pour nous une importance particulière.

En nous remerciant, monsieur le directeur, de l'accueil que vous voudrez bien faire à cette lettre, je vous prie de vouloir bien agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

H. GAILLARD DE CHAMPRIS.

Retraite des voyageurs de commerce

La retraite des voyageurs de commerce commença le mercredi saint, 12 avril, à huit heures du soir, dans la chapelle de l'Immaculée-Conception, au coin des rues Rachel et Bordeaux. Les travaux furent dirigés par M. Lorrain, Windsor-St-Denis et Mont-Royal y conduisent. Le R. P. Landreau, S.J., en sera le prédicateur.

LA SESSION D'OTTAWA

(suite de la 1ère page)

rempli ses fonctions, comme on l'a prouvé en Chambre, parce qu'il n'est pas allé sur les lieux pour se rendre compte de tous les faits; il n'a pas terminé son travail; mais il existe encore aujourd'hui. Pourquoi ne pas lui continuer ses pouvoirs et ne pas lui demander de recommencer son enquête? Aujourd'hui l'opinion publique est éveillée sur cette question et va surveiller les deux parties, qui en sont peut-être venues à l'état d'esprit qui favorise une entente. Il sera plus facile de trouver des terrains de conciliation. D'autre part le gouvernement ne peut avoir bien des objections à continuer en existence un bureau d'arbitrage qu'il a créé lui-même, et qui, dans l'occurrence, peut servir, car il a la chance d'accomplir un bon travail.

Voilà à peu près ce qui s'est dit à l'Assemblée d'hier soir sur la question du retard des causes; je puis ajouter qu'aucune protestation n'a accueilli ces remarques, mais qu'au contraire elles ont reçu l'approbation de tous les membres présents.

Recevez l'assurance de ma haute considération.

ROMUALD ROY.

La Semaine des écrivains catholiques

Le 29 mars 1922. 8 rue Sainte-Famille. Monsieur le directeur,

Voulez-vous me permettre de recourir à votre journal pour transmettre une communication et même une invitation à ceux de vos lecteurs qui s'intéressent à vie intellectuelle et religieuse de la France.

Le dimanche 18, une séance solennelle de clôture, présidée par Son Eminence le cardinal Dubois, terminera la Semaine.

En outre, tous les jours de onze heures à midi, les rapporteurs mettront au point les questions traitées par eux au dernier. Et des manifestations artistiques auront lieu le soir.

Nous espérons cette année avoir plus d'étrangers que l'an passé, où notre timidité du début ne nous permettait pas de convier largement les catholiques des autres nations. Cette fois, encouragés par le succès, nous voulons que notre voix se fasse entendre plus loin, et aussi recevoir des catholiques étrangers les conseils et les lumières de leur expérience.

A cette invitation si cordiale, je n'ajouterais qu'un mot. Je n'espère pas pouvoir y répondre moi-même; mais nous désirons que plus de nos Canadiens acceptent de venir en grand nombre. Et ce nous, le favone, est parfaitement égoïste. Nos hôtes apprendront de nous peu de chose; mais nous voudrions leur montrer par des faits quelle place le catholicisme tient aujourd'hui dans la vie intellectuelle de notre pays et pourquoi nous nous croyons dignes encore de certaines amitiés et à l'amitié d'un pays où nos ancêtres ont apporté le meilleur d'eux-mêmes, la présence des Canadiens à des événements comme la Semaine des écrivains catholiques prouvent pour nous une importance particulière.

En nous remerciant, monsieur le directeur, de l'accueil que vous voudrez bien faire à cette lettre, je vous prie de vouloir bien agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

H. GAILLARD DE CHAMPRIS.

Retraite des voyageurs de commerce

La retraite des voyageurs de commerce commença le mercredi saint, 12 avril, à huit heures du soir, dans la chapelle de l'Immaculée-Conception, au coin des rues Rachel et Bordeaux. Les travaux furent dirigés par M. Lorrain, Windsor-St-Denis et Mont-Royal y conduisent. Le R. P. Landreau, S.J., en sera le prédicateur.

La musique LE HARPISTE SALVI

La harpe, instrument poétique et décoratif qui fait si bien ressortir l'élegance féminine est dans la pratique plutôt un instrument d'accompagnement que de solo; mais Alberto Salvi qui se révèle à nous il y a un an à peine est bien le prestigieux maître de la corde pincée qu'il faut pour en faire un instrument de concert.

Il a donné, à part les rappels, un programme de douze pièces dont plusieurs écrites originairement pour le piano. Celles-ci ont naturellement dû subir l'adaptation nécessaire et comptent parmi les plus belles de l'après-midi, telles l'Arabesque et La Fontaine de Debussy et la Fantaisie-Improvisation de Chopin. D'autres écrites pour le harpe, de la harpe dominiote à Salvi l'occasion de montrer la pureté de ses harmoniques, ou la sonorité guitaresque des pincés sur la caisse de résonance. Toutes ont montré combien il est maître de la virtuosité non seulement des doigts, mais, chose tout aussi remarquable, des pédales. Les traités de harpe ou d'instrumentation orchestrale conseillent toujours d'éviter les changements trop rapides et trop éloignés des pédales; mais cette prudence ne peut tenir devant les oeuvres modernes qui exigent souvent un jeu de pédale très compliqué et très vif.

Salvi a été chaleureusement applaudi et appelé à la fin de chaque partie du programme.

Fran. PELLETIER.

Université de Montréal

FACULTE DE PHILOSOPHIE Horaire de la quinzaine 3-17 avril. I. — COURS REGULIER. Lundi, 7 h. 45 p.m. Droit social: prof. Perrin. Rôle social de l'Eglise (III). Mardi, 7 h. 30 p.m. Logique: prof. Pineault. Vérité de nos facultés cognitives (I). Jeudi, 7 h. 30 p.m. Psychologie: prof. Pineault. Origine de nos connaissances (II). Samedi, 7 h. 30 p.m. Histoire: prof. Forest. Saint Thomas (IV) Théodéc.

II. — COURS SPECIAL. Samedi, 8 h. 30 a.m. Logique: prof. Pineault. Argumentation probable. Samedi, 9 h. 30 a.m. Droit social: prof. Perrin. Meilleure forme de gouvernement (II).

ECOLE DES SCIENCES SOCIALES ECONOMIQUES ET POLITIQUES. Première année. Lundi 3 avril: 7.30 à 8.30 — Philosophie sociale — Professeur Perrin (abbé Léonidas). 8.30 à 9.30 — Hygiène — Professeur Baudouin (Dr J.-A.). Mercredi, 5 avril: 7.30 à 8.30 — Histoire des doctrines économiques — Professeur Gouin (L.-M.). 8.30 à 9.30 — Id. Vendredi, 7 avril: 8.30 à 9.30 — Hygiène — Professeur Baudouin (Dr J.-A.).

Deuxième année. Lundi, 3 avril: 7.30 à 8.30 — Philosophie sociale — Professeur Perrin (abbé Léonidas). 8.30 à 10.30 — Législation industrielle — Professeur Gouin (L.-M.). Mercredi, 5 avril: 7.30 à 9.00 — Pratique financière — Professeur Doré (V.). 9.00 à 10.00 — Le Canada et l'Amérique — Professeur Désy (Jean). Vendredi, 7 avril: 7.30 à 9.00 — Finances privées — Professeur Vanier (Guy). 9.00 à 10.00 — Politique extérieure — Professeur Désy (Jean). Journalisme. Mardi, 4 avril: 7.30 à 8.30 — Histoire du journalisme — Professeur Fautoux (Noël). 8.30 à 9.30 — Rédaction et administration du journal — Professeur Pelletier (Georges).

Pacifique Canadien

Montréal-Ottawa. Outre un service de train fréquent et commode, il y a plusieurs caractéristiques attrayantes de service courts recommandable qui aident beaucoup à rendre votre voyage de Montréal à la Capitale agréable et confortable.

Aux Imprimeurs

Nous sommes en mesure de faire de la composition sur machine monotype pour imprimeries à des prix raisonnables. L'IMPRIMERIE POPULAIRE LIMITEE 43, rue St-Vincent MONTREAL.

ONEIDA COMMUNITY. LIMITED

ADVERTISING DEPARTMENT ONEIDA.N.Y. Canadian Daily Newspapers Association, 902 Excelsior Life Building, Toronto, Ont. Decembre 20, 1921.

Dear Sirs: Referring to your recent letter, I would say that I believe newspapers are a highly effective form of advertising. They not only reach channels impossible to reach by magazines, but they have an intensive effect not only on the consumer but on the dealer as well.

A woman, for instance, who sees an advertisement of COMMUNITY PLATE in her own newspaper realizes at once that it must be on sale in her own town. COMMUNITY PLATE for her is localized and her buying impulse is greatly accentuated.

Of course, with the dealer, he knows from experience that newspaper advertising in his own town is especially valuable to him and can be made to directly bring him business.

We feel that newspaper advertising has played an important part in helping us to place COMMUNITY PLATE in the dominant position in the Canadian tableware market.

Sincerely yours, BLD'RM

La confiante attitude du client et du marchand est la note dominante de la supériorité du journal quotidien. La réclame locale qui dirige un acheteur directement à l'endroit où vos produits sont en vente, constitue le principal facteur pour lier l'intérêt du détaillant permanentement au vôtre.

Violente secousse. Belgrade, 3 (S.P.A.) — De violents tremblements de terre secouent la Serbie. Plus de cent maisons ont été détruites et un grand nombre d'autres endommagées. Les pertes ont été évaluées à 30,000,000 de dinars. Un dinar vaut normalement 19 1/2 sous.

IL Y A DIX ANS

(du Devoir, 3 avril 1912) A Saint-Hyacinthe. Premier-Montreal de M. Omer Héroux. L'animalisation. Billet du soir de M. Léon Lorrain. Les compliments du "Canada", de M. Georges Pelletier. L'intervention américaine, de M. Uldrick Tremblay. Lettre de Québec, de M. Jean Dumont. Les îles d'aliénés. — L'annexion de l'Ungava. — Le budget supplémentaire.

A l'assaut d'un train

Poughkeepsie, N. Y., 3 (S.P.A.) — Une bande de dix cambrioleurs armés et masqués, ont attaqué de bonne heure, hier matin, un convoi de marchandises du Grand-Central, entre Braxton et Poughkeepsie. Ils ont forcé le personnel du train à prendre place dans la locomotive et à se rendre à Poughkeepsie. Les bandits ont ensuite enfoncé les portes des wagons. On ignore actuellement ce qu'ils ont pris, ainsi que la valeur des objets disparus.

Violente secousse

Belgrade, 3 (S.P.A.) — De violents tremblements de terre secouent la Serbie. Plus de cent maisons ont été détruites et un grand nombre d'autres endommagées. Les pertes ont été évaluées à 30,000,000 de dinars. Un dinar vaut normalement 19 1/2 sous.

IL Y A DES JOURNAUX QU'ON FEUILLETTE DISTRAIEMENT

Il y a des journaux qu'on feuillette distrainement. Il y en a d'autres qu'on lit. Le Devoir est un journal à lire. Un mois, 50 sous, un an, \$6.

Le Devoir vous donne en un an plus de matière à lire, et autrement plus variée, que si vous achetez cinquante volumes de format ordinaire, à 75 sous chacun. Cela vous coûterait plus de \$35. Le Devoir coûte, lui, 50 sous par mois, \$6 par année.

CALENDRIER

DEMAIN, MARDI 4 AVRIL 1922
SAINT ISIDORE

Lever à soleil, 5 heures 41.
Coucher du soleil, 6 heures 25.
Premier quartier le 5 à 9 h. 52 minutes du matin.

DERNIERE HEURE
LE JOURNAL

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

BEAU ET DOUX
MAXIMUM ET MINIMUM:
Aujourd'hui maximum... 42
Même date l'an dernier... 54
Minimum aujourd'hui... 16
Même date l'an dernier... 30
BAROMETRE:
8 heures du matin, 30.85; 11 heures, 30.85;
1 heure de l'après-midi, 30.82.

Assemblée tumultueuse

La réunion tenue par Collins à Dublin dégénère en échauffourée — Des balles sont tirées — On suspend les discours et les orateurs sont fouillés.

Dublin, 3. (S.P.A.) — L'assemblée tenue hier soir, par Michael Collins, chef du gouvernement provisoire, à Castlebar, comté de Mayo, a dû prendre soudainement fin par suite de l'intervention des membres de la quatrième division occidentale de l'armée républicaine irlandaise. Les journaux de Dublin racontent, ce matin, que cette ingérence des soldats républicains dans la séance a occasionné des scènes tumultueuses. Une femme a été blessée d'une balle.

Le chef du gouvernement provisoire et le groupe de personnes qui l'accompagnent sur l'estrade sont alors retournés à leur hôtel. L'officier qui avait déclaré l'assemblée close les a suivis et a dit que personne ne sortirait de l'hôtel tant que M. Collins et ses amis n'auraient rendu leurs armes.

Les nouvelles parvenues à Dublin ne spécifient point si le groupe Collins a été désarmé. On dit simplement que certaines personnes ont été fouillées à leur sortie de l'hôtel. Les fils télégraphiques aux alentours de Castlebar avaient été coupés et lorsque les nationalistes de l'endroit voulurent monter à bord d'un train pour se rendre à Athlone, deux officiers leur ont ordonné de se rendre aux casernes. On les y a conduits en automobiles. Là, les journalistes ont aperçu A. McCabe, membre du Dail Eireann, le commandant Kilroy et son état-major. Le commandant a déclaré que M. McCabe avait admis avoir le premier sorti un pistolet à l'assemblée. M. McCabe a corroboré la chose en présence des correspondants, disent les dépêches.

Un homme du Dublin nommé Charles Byrne, qui faisait partie de la suite de Collins, a été arrêté et accusé d'avoir fait feu. M. Collins a subseqüemment dit au correspondant de l'Irish Independent, journal dublinois, qu'il avait rendu visite à M. Byrne aux baraques et l'avait trouvé dans une cellule avec un mètre pour lui, sans couverture. M. Collins ajoute qu'il a demandé au commandant Kilroy de mettre Byrne en liberté sur parole, mais sa requête a été refusée. Mme Fogarty, propriétaire du Commercial Hotel, à Castlebar, a été blessée à l'épaule, probablement par une balle tirée à l'assemblée.

PRO-REPUBLICAIN
Dublin, 3. (S.P.A.) — Des statistiques officielles démontrent que 3,220, et non simplement 2,000 soldats ont quitté les cinq bataillons dublinois de l'armée républicaine irlandaise, hier après-midi, pour se rendre en procession à Smithfield, où ils ont prêté le serment de fidélité à la République, se libérant ainsi de toute obligation envers le Dail Eireann.

TUE RAIDE
Belfast, 3. (S.P.A.) — Des hommes sont allés frapper à la porte de John Mallen, avenue Skegonial, hier soir, et lui ont demandé si son fils était à la maison. Répondant négativement, Mallen a été tué raide.

ON REFUSE L'ENTREE
Mullingar, comté de Westmeath, Irlande, 3. (S.P.A.) — Un incident qui pourrait avoir des suites sensationnelles s'est produit ici ce matin. Une centaine de soldats de l'Etat libre sont allés demander l'hospitalité aux casernes des protestataires de l'armée républicaine, mais on a refusé de les laisser entrer.

LES PERMIS A LA CAMPAGNE
LA COMMISSION DES LIQUEURS PRENDRA INCESAMMENT DES DECISIONS A CE SUJET

La commission des liqueurs nous transmet le communiqué suivant au sujet des permis à la campagne:
La commission des liqueurs en a commencé l'étude samedi.

L'examen des requêtes reçues de la campagne avait été retardé jusqu'à ce que les modifications que la législature croyait utile d'apporter à la loi des liqueurs alcooliques fussent sanctionnées. Aussitôt en possession du texte de ces modifications, la commission des liqueurs s'est empressée de se mettre à l'œuvre et rendra ses décisions incessamment.

Il y a dans la nouvelle loi certaines dispositions qui rendent nécessaire l'intervention des conseils municipaux et des contribuables eux-mêmes. Le paragraphe 4 de l'article 7, du chapitre 31, 12 de l'article V, définit les exigences de la loi:
«La commission doit, de plus, refuser l'octroi de tout permis dans une municipalité de cité ou ville dont la population ne dépasse pas cinq mille habitants, ou dans une municipalité de village ou dans une municipalité rurale, à moins que cette municipalité ne le demande par un règlement de son conseil, approuvé par la majorité en nombre de ses électeurs municipaux qui ont voté, et déposé au bureau de la commission. Cette demande peut être restreinte quant au nombre et à l'espèce de permis. Un règlement demandant l'octroi de permis ne peut être révoqué dans le cours des deux années subséquentes. Les dispositions de la Loi de Tempérance de Québec qui ne sont pas incompatibles avec les dispositions du présent paragraphe s'appliquent, "mutatis mutandis", à l'approbation et à la révocation de ce règlement.»

Ce paragraphe cependant est sujet aux dispositions de l'article 28 de la même loi, qui se lit comme suit:
«Le paragraphe 4 de l'article 34 de ladite loi, tel qu'édité par la section 7 de la présente loi, n's'applique pas aux municipalités où des permis ont été octroyés et sont en vigueur à la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.»

L'interprétation du paragraphe 4, qui avait semblé créer quelques embarras, n'offre aucune difficulté si on se réfère au texte de l'article 28 comme s'il faisait suite au texte du paragraphe 4.

Conférence préliminaire
Berne, 3. (S.P.A.) — Des experts en matières économiques de Suisse, de Norvège, de Suède, du Danemark et autres pays neutres qui se proposent d'assister à la conférence de Gênes tiendront une réunion préparatoire de trois jours ici, à Berne. Ils discuteront les questions qui intéressent communément ces divers pays.

Cette conférence commencera mercredi.

La population de Boston
Boston, 3. (S.P.A.) — La ville de Boston compte d'après le dernier recensement, une population de 748,000 personnes. Sur ce nombre 39,247 sont nées au Canada et cinquante et un pour cent se sont fait naturaliser.

La population étrangère est de 239,019 dont 221,036 de plus de 21 ans. Il y a 56, 233 Irlandais, 33,461 Italiens, 33,47 Russes et 11,296 Anglais.

Six mois de pénitencier

LE JUGE MONET CONDAMNE UN JEUNE HOMME A SIX MOIS DE BAGNE — LE SENTENCE PURGEE ACTUELLEMENT UNE PEINE DE VINGT ANS.

Harry Bryson, alias Preston, accusé d'avoir le 29 octobre dernier, alors qu'il était détenu au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, purgé une sentence de 20 ans, après avoir été trouvé coupable de tentative de meurtre, usé de violence pour recouvrer sa liberté et d'avoir en plus, à la même date, tiré une balle de revolver avec l'intention de tuer, s'est reconnu coupable, ce matin, aux Assises, que préside le juge Monet, des deux accusations portées contre lui. Il a offert au président du tribunal de lui expliquer en quelles circonstances il avait commis ces tentatives de meurtre. Il a ajouté qu'il préférerait se reconnaître coupable afin d'éviter des frais à la Couronne.

Le président du tribunal a refusé d'entendre ses explications. Il s'est contenté de lui faire remarquer que les accusations telles que portées étaient très graves et que la loi lui conférait le droit de le condamner au pénitencier pour un long terme. Mais comme la condamnation qu'il subit actuellement — vingt ans — est déjà assez longue par elle-même, le président du tribunal s'est contenté d'y ajouter un terme de six mois. Bryson est un jeune homme.

MORT ACCIDENTELLE
On a tenu à la morgue, ce matin, une enquête par jury sur la mort de Honoradis Dumoulin, 17 ans, 3162, rue Saint-Dominique, qui a été broyé à mort par un monte-cable à l'établissement Daoust, Laionde, ltée, 49, carré Victoria, samedi dernier. Après avoir entendu les témoignages, les jurés ont rendu un verdict de mort accidentelle.

UNE INTERVIEW DE M. TASCHEREAU
LE PREMIER MINISTRE PROVINCIAL DONNE QUELQUES IMPRESSIONS DE SON VOYAGE AUX ETATS-UNIS.

Québec, 3. (D.N.C.) — M. Taschereau, premier ministre de la province de Québec, est arrivé hier soir à Québec, en compagnie de MM. Perron et Amyot. Le premier ministre, rencontré ce matin, à son bureau par les journalistes, s'est déclaré entièrement satisfait de son voyage aux Etats-Unis.

C'est de nos voisins qu'il a parlé, au cours de son entrevue. Il remarque que les ouvriers de Québec sont mieux que les Américains et ajoute quelques phrases au sujet de la loi des liqueurs.

M. Taschereau parle aussi de l'exportation du bois de pulpe et du bill Fordney.

Prochaine réunion du cabinet
Québec, 3. (D.N.C.) — Il y aura une séance du conseil des ministres, mercredi matin. Il est fort possible qu'il soit question de la nomination de plusieurs conseillers législatifs et des élections provinciales.

Les usines de Montmagny
Québec, 3. (D.N.C.) — Plusieurs officiers et voyageurs de la compagnie de la Machine Agricole Nationale, de Montmagny, sont arrivés à Québec, hier soir. Ils se dirigent vers Montmagny, où a eu lieu, ce matin, une assemblée des directeurs de cette compagnie.

On nous affirme que les usines de Montmagny vont ouvrir ces jours-ci et qu'un bon nombre d'employés seront remis au travail.

La grève des tisserands
LA ONZIEME SEMAINE EST COMMENCEE — DES PIERRES SONT LANCEES.

Pawtucket, R. I., 3. (S. P. A.) — La onzième semaine de la grève des tisserands est commencée dans le district, aujourd'hui, sans aucune perspective de règlement prochain. Des pierres ont été lancées vers un camion qui conduisait des ouvriers à la filature de la Crown Manufacturing Company, d'Attleboro, Massachusetts, juste en dehors de la frontière de l'Etat du Rhode-Island. Personne n'a été blessé. C'est l'unique désordre signalé, ce matin, dans le district.

Le piquetage en gros s'est pratiqué auprès de la plupart des filatures de la vallée de la Blackstone.

Mariage remis
Budapest, 3. (S. P. A.) — Le mariage de Paulette Horthy, fille aînée de l'amiral Horthy, régent de Hongrie, au lieutenant Fay, qui devait être célébré demain au palais royal, a été remis à un moment indéterminé à cause de la mort de l'ancien empereur Charles.

Destruction coûteuse
Washington, 3. (S.P.C.) — Le congrès va étudier prochainement un projet pour la destruction des vaisseaux de guerre condamnés, à la suite de la conférence sur le désarmement. Ce projet comporte une dépense de \$75,000,000 pour être mis à exécution.

NOUVELLES MARINE

LE MONTCALM ET LE LADY GREY TRAVAILLENT A DEBAYER LE CHENAL — CHOSSES ET AUTRES.

La situation générale de la glace sur le fleuve St-Laurent, du moins aux environs de Montréal, demeure pratiquement inchangée depuis samedi dernier. De notre port jusqu'aux Trois-Rivières on ne signale aucun mouvement de quelque nature que ce soit.

Le Montcalm est à débayer en ce moment le chenal en face de l'île Bigot où il s'est fait, ces jours derniers, un considérable amas de glace obstruant complètement la route navigable. Le Lady Grey, brise-glace du gouvernement, a été appelé, ce matin, à sa rescousse.

LE NIVEAU DE L'EAU
L'échelle d'étiage de la Commission du port enregistré, à onze heures et quart avant-midi, 41 pieds 6 pouces contre 34 pieds 11 à la même date l'an dernier. Il ne faut pas oublier qu'à pareille époque en 1921, la navigation était ouverte depuis déjà quelques jours.

JETEE EN CONSTRUCTION
Ainsi que nous l'annonçons il y a déjà quelques jours, l'un des travaux importants que la Commission du port a mis sur son programme pour cette année est l'élargissement de la jetée se trouvant en face de l'entrepôt à grains no 2, entre le quai Victoria et Jacques-Cartier. On y travaille très activement en ce moment. La balance des matériaux nécessaires à cette entreprise est arrivée cet avant-midi même dans notre port, c'est-à-dire à l'endroit où ils seront utilisés, et consiste en cinq gros wagons de poutres et pilastres de bois.

Tous les travaux seront terminés, avons-nous appris de source autorisée, vers la fin du mois de mai très probablement.

EXAMEN DES MARINS
Les examens de marins aspirant au grade de capitaine ou de "second" sont commencés cet avant-midi au bureau du capitaine J.-O. Grey, maître des équipages dans le port de Montréal et même temps qu'examineur pour les officiers de la marine marchande nommé par le gouvernement fédéral. Ils se termineront mercredi de cette semaine.

Six postulants seulement s'étaient inscrits à venir jusqu'à ce matin.

DU CHARBON EN QUANTITE
La grève des mineurs américains ni celle des mineurs du Cap Breton n'affecteront notre navigation fluviale. Interrogé à ce sujet, un des représentants de la Commission du port de Montréal déclarait aujourd'hui en effet, que la Commission avait l'avance, et pour plusieurs mois, tout le charbon dont elle a besoin.

Jean Noté est mort
LE CELEBRE CHANTEUR DRAMATIQUE VIEND DE MOURIR A PARIS. UNE BELLE CARRIERE ARTISTIQUE.

Londres, 3. (S.P.C.) — Jean Noté, célèbre chanteur dramatique, est décédé aujourd'hui à Paris. Cette nouvelle est transmise de Paris par le correspondant de l'agence Reuter.

M. Noté était né à Tournai, en Belgique, le 6 mai 1859. D'abord employé de chemin de fer, il fit ses études musicales au conservatoire de Gand, où il obtint un premier prix de chant. Il commença sa carrière à Lille en 1886. Il passa ensuite deux années au théâtre Royal d'Anvers, puis fut engagé à Lyon, à Marseille et enfin à l'Opéra de Paris, où il débuta, en 1893, dans Ripolito. Il fit briller successivement sa puissante et chaude voix de baryton dans des ouvrages de répertoire, surtout dans Guillaume Tell, qu'il interpréta d'une façon fort remarquable. Il fit aussi avec succès diverses créations.

Les cadeaux de la princesse
Londres, 3. (S. P. A.) — Les cadeaux offerts au vicomte et à la vicomtesse Lascelles lors de leur mariage le 28 février dernier sont étalés au palais de Saint-James. Une classification des objets indiqués qu'il y a 28 services à thé, 158 articles d'orfèvrerie, 893 articles fabriqués avec des métaux précieux, 197 livres et manuscrits, 22 candélabres, 17 parapluies de luxe, 14 lampes de fantaisie, 17 carpes, 22 services de coutellerie, huit consoles, 36 services à dîner, 47 services de table à déjeuner, 18 plateaux d'argent, 70 paires de gants, 10 gâteaux de noces, etc.

Le parti travailliste
Londres, 3. (S.P.A.) — Le parti travailliste compte avec sa dernière recrue, M. Banton, élu dans East Leicester, 74 députés presque le double du nombre des libéraux indépendants.

Ces luttes entre trois candidats sont toujours dangereuses, dit le "Daily Chronicle", principal organe de la coalition. Il est évident que l'on ne peut, à une élection partielle, obtenir un verdict catégorique sur la politique du gouvernement à la conférence de Gênes. Le Chronicle se console du résultat d'East Leicester en constatant que la coalition y a trouvé un solide appui mais il avoue que le transfert des votes libéraux au travailliste est un indice alarmant.

L'administration est paralysée

LE COMITÉ EXECUTIF EST ACCULÉ A UNE GROSSE DIFFICULTÉ AU SUJET DE LA TENUE D'UN REFERENDUM POUR DES EMPRUNTS SPECIAUX.

Le comité exécutif est plongé aujourd'hui dans la plus grande consternation, à la suite d'une découverte du greffier que la ville ne peut tenir de referendum en vertu de la nouvelle charte qui la régit depuis le 19 mars 1921.

Les amendements connus sous le nom de "cédule B", stipulent que tout emprunt futur dépassant \$100,000, doit être soumis aux propriétaires-fonciers par voie de referendum. La clause précise davantage: "Aucun emprunt ne pourra être effectué sans l'approbation de la majorité en nombre et en valeur des propriétaires-fonciers qui votent."

Par ailleurs le vote est secret, on ne peut tenir compte de la valeur, mais bien plutôt du nombre des propriétaires intéressés.

Cette erreur clerical détruit tout appel aux propriétaires-fonciers, à moins d'un nouvel amendement qui retrancherait le mot fatidique valeur. La session de Québec est maintenant terminée, de sorte qu'aucun amendement ne peut être adopté, d'ici à la prochaine session. Il faut donc s'en tenir aux dispositions de la loi actuelle.

La formule 23, ci-haut mentionnée, indique la nature du règlement et demande à chaque votant de se prononcer pour ou contre le règlement, en apposant un signe de croix. Elle ne mentionne rien au sujet de la valeur des propriétaires-fonciers, ne s'occupant que du nombre. De plus, elle exige un vote secret.

Article 317: "Une semaine au moins avant le jour fixé pour la votation, le greffier public ou fait publier sous sa signature un avis indiquant: premièrement, la nature du règlement qui doit être soumis aux propriétaires-fonciers ou à tous les électeurs suivant le cas, d'après un résumé ou précis approuvé par le conseil; deuxièmement, le jour et des heures de la votation."

Article 324: "Il ne doit être à un votant aucune question sur des faits autres que ceux spécifiés dans tel serment ou affirmation que le propriétaire foncier est sommé de prêter, avant qu'il lui soit permis de voter."

Dans tous ces articles ainsi que dans le serment à prêter, la charte ne dit rien au sujet de la valeur des propriétés des votants.

Les membres du comité exécutif sont très embarrassés de cette découverte qui, disent-ils, paralyse toute l'administration municipale jusqu'à la prochaine session; ils se demandent comment ils pourront exécuter leur programme de travaux publics, viaducs, pavages, incinérateurs, trottoirs et autres améliorations urgentes, s'ils ne peuvent obtenir des propriétaires-fonciers, l'approbation de contracter des emprunts spéciaux.

L'article 34 de la cédule "B" stipule que le referendum sera tenu conformément aux dispositions des clauses 311 et suivantes de la charte de la ville. Or, ces clauses mentionnent rien au sujet de la valeur des propriétés des votants.

L'article 312 stipule: "Le conseil fixe par règlement, la date où sont pris les votes des propriétaires-fonciers, dont les noms se trouvent inscrits sur les listes électorales en vigueur et il doit s'écouler un intervalle d'au moins 30 jours entre cette date et celle où le règlement a été adopté par le conseil."

Article 315: "Chaque propriétaire foncier ne peut voter qu'une fois et aucune personne dont le nom n'est pas inscrit sur les listes électorales n'a droit de voter."

Article 316: "Le greffier fait imprimer aux frais de la ville une quantité suffisante de bulletins de vote pour l'usage des votants, et ces bulletins de vote sont imprimés suivant la formule 23, ou suivant toute autre formule que le conseil peut adopter."

Décès
LETTENDRE — Montréal, à l'âge de 75 ans, est décédé Pierre Lettendre, autrefois de Yamaska. Les funérailles auront lieu mercredi le 5 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de sa fille, no 1161, rue Delorme, à 7 heures 45, pour se rendre à l'église de l'Immaculée Conception, où le service sera célébré, à 8 heures, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

TREMBLAY — Montréal, le 2 avril 1922, à l'âge de 46 ans, est décédé François-P. Tremblay, C. B. Les funérailles auront lieu mercredi le 5 avril. Le convoi funéraire partira de la demeure du défunt, 4466, rue Bellevue, à 7 heures 40 pour se rendre à l'église Saint-Victor, où sera célébré le service, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MAIOTTE — Montréal, le 2 avril 1922, à l'âge de 28 ans et 7 mois, est décédé Blanche Alice Maiotte, épouse bien-aimée de Richard K. Maiotte. Les funérailles auront lieu mardi le 4 courant. Le convoi funéraire partira de la demeure de son époux, no 260, rue Gifford, à 7 heures 55, pour se rendre à l'église de Saint-Pierre l'Éclaireur, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

NAISSANCE
LABRECQUE — Montréal, le 26 mars 1922 au no 775, rue Saint-Hubert, le bébé de M. Henri Labrecque et de sa femme Jeanne Labrecque, née de la famille Lambert, le 28 mars. Parrain et marraine, M. et Mme J.-O. Labrecque, grand-oncle et grand-tante de l'enfant. Porteur: garde J. Fogarty.

PRETS A CESSER LA GREVE

Le président des mineurs confédérés d'Amérique déclare que ses camarades sont disposés à retourner au travail pourvu que leurs propriétaires montrent de bonnes dispositions — Opposés à l'intervention de l'Etat.

Washington, 3. (S.P.A.) — John L. Lewis, président des mineurs confédérés d'Amérique, a comparu aujourd'hui devant la commission ouvrière du congrès. Il a déclaré que les houillères syndiqués ont cessé leur travail samedi dans les puits miniers de charbon bitumineux et de charbon d'antracite. Il désire que la grève prenne fin aussitôt que possible, mais il a ajouté que la reprise des travaux dans les houillères dépendra entièrement de l'attitude des propriétaires de celles-ci.

M. Lewis a fait cette déclaration devant la commission ouvrière de la Chambre des représentants qui examine dans ce moment la résolution Blamand demandant que le président Harding nomme une commission chargée de faire une enquête sur l'industrie des charbonnages.

Discutant la résolution, le président des mineurs confédérés a affirmé que son organisation ferait bon accueil à toute investigation impartiale et judiciaire sur les conditions générales qui prévalent dans les industries du charbon bitumineux et du charbon d'antracite, et surtout sur les faits relatifs aux placements et profits, aux méthodes d'exploitation des houillères, à la conservation des ressources en combustible, à l'application de méthodes uniformes pour sauvegarder la vie et la santé des ouvriers des mines.

M. Lewis a ajouté que le comité d'enquête devrait être investi de tous les pouvoirs pour attester la vérité des dépositions, pour faire venir les personnes et les documents, et pour prendre les témoignages sous serment. Cette commission devrait, dit-il, être composée de personnages libres des attaches politiques et les travailleurs des charbonnages devraient y être largement représentés.

Pour ce qui est des controverses entre les patrons et les ouvriers des mines, nous avons toujours été opposés à l'intervention du gouvernement", a continué M. Lewis. "L'expérience nous a convaincus que de tels règlements s'effectuent plus efficacement et d'une façon plus équitable dans l'intérêt du public et celui des gens de cette industrie quand ce sont des représentants des charbonniers et des mineurs qui se réunissent et font les accords. Si les charbonniers avaient été fidèles à leur contrat avec nous, l'état n'aurait pas eu à intervenir."

"Les mineurs en grève sont paisibles. Des milliers de cheminots se trouvent sans ouvrage par suite de la suspension du travail des mines. "Il est donc clair, a ajouté M. Lewis, que les charbonniers sont responsables de ce qui est arrivé. Ils ont refusé avec arrogance de faire honneur à leurs engagements et de reconstruire les ouvriers des mines à une conférence en commun. Leur attitude devrait, à bon droit, leur mériter le mépris moral du citoyen outragé."

"En dépit de l'échec de nos tentatives précédentes pour obtenir une entrevue avec les charbonniers dans le but de négocier un accord nouveau, les ouvriers des houillères sont encore disposés à les rencontrer en tout temps."

LES GREVISTES SONT PAISIBLES
Wilkesbarre, Pensylvanie, 3. (S.P.A.) — Apparemment satisfaits de la situation depuis que les ordres de grève ont pris effet le 1er avril, les présidents des trois districts où l'on extrait du charbon anthracite sont partis aujourd'hui pour New-York afin de reprendre les pourparlers avec le sous-comité des propriétaires de mines au sujet des salaires. Une des premières que l'on discutera sera, dit-on, le règlement de certaines questions inhérentes aux pratiques mises en vigueur dans les puits miniers par quelques-unes des compagnies.

Ainsi, on dit que dans le district de Hazleton, on a congédié des mécaniciens, des pompiers et des gardiens et on les a remplacés par d'autres qui n'appartiennent pas aux syndicats. Thomas Kennedy, président des mineurs syndiqués du district, a dit qu'il insisterait pour que les membres de l'Union qui ont reçu ordre de rester dans les houillères pour les protéger contre les ravages ne soient pas molestés.

LE SORT DE M. LLOYD GEORGE
Le premier ministre ang lais exposera sa politique concernant la conférence de Gênes — Les travaillistes chercheront à le renverser.

Londres, 3. (S.P.A.) — M. Lloyd George est revenu hier soir, de Chequers Court et a passé l'avant-midi à conférer avec ses collègues du cabinet et à mettre la dernière main au discours qu'il doit prononcer cet après-midi à la Chambre des communes, alors qu'il demandera un vote de confiance pour aller à la conférence internationale de Gênes.

On pense que dans une partie de son discours le premier ministre fera une revue de la situation européenne et des conditions commerciales de l'univers. Il traitera alors de la réhabilitation économique de la Russie et définira les plans et l'attitude du gouvernement à cet égard.

M. Lloyd George profitera probablement aussi de l'occasion, pour répondre aux critiques portées contre le gouvernement et lui-même par les journaux et les hommes publics.

Le premier ministre parlera probablement de nouveau après que les travaillistes auront proposé leur amendement à sa résolution.

L'amendement des députés ouvriers sera dit-on, formulé comme suit:
"Tout en approuvant la tenue de la conférence économique et financière internationale, cette Chambre regrette que l'étendue des débats de Gênes ait été circonscrite au point que la conférence ne pourra remédier aux maux politiques et économiques qui affligent l'Europe. Cette Chambre est d'avis que le gouvernement du pays et qui est responsable d'une politique dont les déplorables effets sont pour être étendus à Gênes, n'a pas la compétence voulue pour représenter le pays."

Il y a aussi six autres amendements et il n'est guère probable qu'ils soient adoptés.

M. Lloyd George a déclaré que sa résolution donne à la Chambre l'occasion d'approuver ou de rejeter les objectifs de la conférence de Gênes ainsi que la nomination des membres de la délégation anglaise qui doivent se rendre à cette conférence. Il a ajouté que si sa résolution est défait, cela équivaldrait à un vote de non-confiance au gouvernement.

Le premier ministre a dit que l'amendement proposé par l'opposition officielle attaque non le but, mais la portée de la conférence.

M. Lloyd George ne croit pas qu'une assemblée comme celle qui se réunira à Gênes soit compétente pour réviser convenablement les traités déjà existants, même si cette révision était une chose désirable.

Des démissions
Ottawa, 3. (D. N. C.) — Le colonel A.-B. Perry, faisant du service dans la police montée depuis quarante-deux ans, le brigadier-général sir Henry Burstall et le général sir Willoughby Gwatkin, du département de la milice, ont donné leurs démissions. Ces démissions s'imposent du fait des changements entrant en vigueur, samedi dernier, dans les départements de la milice, du bureau de l'aviation et de la police montée.

Quatre cents employés du département de la milice ont été mis à pied également ainsi que quelques-uns dans d'autres départements, et spécialement dans les bureaux de pension.

# Prédications du carême

M. l'abbé Martineau, du collège de l'Assomption, prononce le sermon du carême, à la basilique dimanche — Le R. P. Lord traite de la souffrance et l'abbé Delattre du caractère invariable de l'Eglise catholique.

Les prédications de la station quadragesimale ont pris fin, hier, dans nos églises, pour faire suite aux retraits pascaux durant la semaine sainte et se terminer avec la conférence de Pâques.

A la basilique, M. l'abbé Martineau, professeur au collège de l'Assomption, a fait le commentaire de l'évangile du jour, traitant de la foi, de sa nécessité et de ses qualités. Le R. P. Lord a développé le sujet de la souffrance, comme l'unique remède aux maux de notre époque, devant un auditoire nombreux, en l'église du Gesù. Il a donné de salutaires leçons sur l'obligation du chrétien à porter sa croix.

## A la Basilique

Commentant l'évangile du jour, l'abbé Martineau traite de la nécessité et de ses qualités de la foi. Il rappelle d'abord les circonstances de cette rencontre de Jésus, au lendemain de la fête des tabernacles, avec la foule juive, que raconte l'évangile. Les pharisiens cherchaient toujours à le surprendre. Le divin Maître de nouveau proclame sa divinité et affirme que la soumission à sa parole est le principe et la garantie de la vie éternelle.

Or, qu'est-ce que c'est que garder la parole divine? C'est y croire d'abord et c'est se dévouer, dans sa raison et dans son cœur, à l'accomplissement des devoirs que cette parole impose.

— La foi est nécessaire. — Pour arriver au bonheur suprême il faut croire en Dieu et aux vérités qu'il nous a révélées et qu'il nous enseigne par son Eglise. Celui qui croira sera sauvé, dit l'évangile. Et le prédicateur cite saint Paul et le concile de Trente, dont les enseignements confirment cette doctrine. De fait, la foi opère le salut en éclairant l'intelligence de l'homme de vérités qui lui seraient autrement inaccessibles et en l'amenant à la pratique de vertus qui seraient autrement impossibles à sa faiblesse. Le prédicateur refait ici le tableau de l'humanité au moment de la venue du Christ, de son aveuglement et de sa corruption. Il montre ensuite les bienfaits de lumière et de force que la révélation chrétienne lui a apportés.

— Qualités de la foi. — Dans une deuxième partie, le prédicateur expose que, pour sauver les hommes, la foi doit avoir trois principales qualités. Elle doit être ferme, sérieuse et inébranlable, n'admettre ni le doute, ni l'hésitation. Et pourquoi ne le serait-elle pas, puisqu'elle s'appuie sur la parole de Dieu et sur l'autorité de l'Eglise? Elle doit être aussi entière. Elle ne saurait admettre qu'on n'accepte pas tout ce qu'elle enseigne. Et c'est pourquoi il faut se mettre en garde contre toute étude et toute lecture qui pourraient affaiblir, salimenter au contraire de toute saine doctrine, en puisant à des sources pures. Enfin la foi doit être agissante. Autrement, selon le mot des saints Livres, elle serait un feu mort, un corps sans âme, un cadavre, qui ne saurait donner la vie et nous sauver. "Ce ne sont pas ceux, dit Jésus, qui crient: Seigneur, Seigneur, qui seront sauvés, mais bien ceux qui font la volonté du Père." Et, joignant l'acte à la parole, il frappe de malédiction le figuier stérile.

Vous qui croyez en Jésus-Christ, termine le prédicateur, aimez-le de tout votre cœur; obéissez aux prescriptions de son Eglise; sanctifiez-vous dans les œuvres de foi. Gardez-la toujours cette foi de vos ancêtres, ferme, entière et agissante. De même qu'elle constitue votre plus bel héritage, qu'elle soit aussi le plus précieux patrimoine que vous léguerez à vos enfants.

## Au Gesù

Le R. P. Lord parle de la souffrance comme le seul remède aux maux des temps présents. Le trait caractéristique de notre temps, c'est la soif de jouir et la fuite de toute souffrance, de tout sacrifice. Et l'humanité contemporaine souffre plus que jamais, parce qu'en voulant éviter une croix on se rencontre plusieurs et de plus sacrifiés. L'éloignement de la croix, du sacrifice, est la cause des maux dont souffre en ce moment la société. C'est la fuite de la croix qui est la cause des plaies dont je vous ai parlé; et c'est le retour à la croix, la générosité à la porter, qui est le seul remède capable de les guérir. La croix est donc inévitable. Voici les deux propositions qui renferment tout le dessin que je veux suivre: 1.—Celui qui veut arracher la croix de son cœur se blesse, souvent mortellement; 2.—celui qui l'accepte et la laisse s'enfoncer dans son cœur, selon les desseins de Dieu, la voit se transformer dans les flammes de l'amour. C'est ce que symbolise la croix enfoncée au cœur de Jésus et entourée par les flammes de l'amour.

## I

Tout homme souffre ici-bas. La terre est le lieu de notre épreuve; et Dieu qui veut sauver tous les hommes, a choisi la croix comme instrument de salut. La croix prend toutes les formes pour entrer dans tous les états, pour pénétrer dans tous les cœurs. Pauvreté, maladies, douleurs physiques, morales, deuil, injustices, ingratitude, humiliations, la croix est tout cela dans le langage de l'Eglise. Nous sommes nés pour souffrir. Le premier cri de l'homme, en entrant en ce monde, est un cri de douleur; il grandit en pleurant, il traverse le monde, parmi les peines, il vieillit dans les infirmités, il quitte la vie dans les angoisses de l'agonie. Tous les chemins que nous suivons sont bordés d'épines et nous laissons aux épines de la route les larmes de nos espérances brisées, de nos affections déçues.

Eh bien! de tous les condamnés à la souffrance, quel est celui qui souffre le plus? C'est celui qui ne veut pas de la croix, qui la repousse, qui veut l'arracher de son cœur, ou qui la traîne au lieu de la porter.

Je connais des hommes qui gagnent à peine le nécessaire, qui vivent dans les épreuves et les privations, et qui bénissent Dieu et vivent en paix. Ils ont le seul bonheur solide qui soit compatible avec la condition de l'homme ici-bas. Je connais d'autres à qui Dieu donne en abondance les biens de ce monde, qui ne manquent de rien et qui sont malheureux. Pourquoi? Ils ne veulent pas de la croix, Dieu veut les sauver, leur envoie quelques épreuves; et ils murmurent, ils disent que Dieu est injuste, qu'il ne les aime pas. Ils accusent la Providence. Toute croix est trop lourde pour leur lâcheté. Ils veulent arracher la croix de leur cœur et ils se blessent.

Il ne faut pas oublier une vérité essentielle: c'est que la terre n'est pas notre patrie, mais le lieu de notre épreuve. Nous n'y avons été placés que pour gagner le ciel. Or, le ciel se gagne par les souffrances: Par multas tribulationes oportet intrare in regnum Dei. On entre dans le royaume de Dieu, par les tribulations. Si nous souffrons avec Jésus, nous régnerons avec Lui.

Dieu e vous aime pas parce qu'il vous éprouve! Mais c'est absolument le contraire qui est vrai. Dieu, dit l'Écriture, éprouve ceux qu'il aime. Qui voyez-vous sur le Calvaire, dit saint Augustin? Le Fils unique de Dieu, Marie sa mère immaculée, Jean l'apôtre bien-aimé, et Madeleine, si aimée de Jésus... et depuis dix-neuf siècles, c'est sur les calvaires de ce monde, c'est-à-dire, c'est au milieu des douleurs, que vous rencontrez les amis de Dieu. C'est par la croix que Dieu nous sauve. Quand il envoie la croix, il donne donc une preuve de son amour pour notre salut.

Celui qui rejette la croix, est tôt ou tard écrasé par elle. Car la croix de l'insommission est infinie. Que fera cet homme, qui, du fond de ses souffrances, ne sait plus regarder les promesses de l'espérance chrétienne? Toujours victime des injustices, toujours trompé dans ses espérances, toujours en proie aux épreuves, le présent lui paraît affreux, et l'avenir plus affreux encore. Il veut arracher la croix de son cœur; la croix reste enfoncée.

Eh bien, il y a en ce moment, un souffle d'égoïsme qui fait courber tous les cœurs vers la terre. On vit pour jouir, on travaille pour jouir, on s'enrichit pour jouir; la jouissance est le centre vers lequel convergent toutes les aspirations de ce siècle. Et voilà ce qui me fait trembler pour l'avenir. La fuite de la croix conduit à tous les abîmes. Il est certain que sur la terre, lieu de notre épreuve, le juste doit souffrir. Il y a dans la physiologie morale des saints une grande variété. Chaque saint a reproduit quelque trait du divin Modèle. Mais il a un caractère, un trait que nous trouvons en tous: tous ont porté la passion du Sauveur. La croix portée est comme l'air de famille de tous les élus. Dieu veut que chacun ait sa croix.

La croix au juste se transfigure de trois manières: dans les irradiations de la foi, dans les irradiations de l'espérance, dans les irradiations de la charité.

Ainsi, aux yeux de celui qui n'a pas la foi, les épreuves d'ici-bas paraissent des maux, des taches dans la vie humaine. Mais dans les clartés de la foi, quelles beautés! Quelles harmonies! Les souffrances paraissent d'imperméables richesses.

Des hauteurs de la foi où il vit, le chrétien voit que la vie du monde n'est rien en comparaison de l'éternité. La vie est le jour de travail pour gagner le salaire éternel. C'est une marche vers la patrie. Qu'importe au voyageur de l'éternité, une goutte de pluie qui tombe, un rayon de soleil ardent? Il se dit: Bienôt, je serai au ciel et Dieu lui-même essuiera mes larmes. Là, il n'y aura plus de douleurs, plus de chaleur. Il continue joyeusement sa route, la souffrance passe et la récompense durera toujours.

Le chrétien n'est pas moins consolé dans les irradiations de ses espérances. Il sait par l'enseignement de l'apôtre que l'espérance ne peut tromper. Et il dit: "Je sais à qui j'ai confié mes espérances".

Que Dieu éprouve cet homme par le renversement de sa fortune, qu'il tombe dans la misère, sera-t-il égaré? Oh non. Il veut l'infini, l'immuable, l'éternel. Il sait que tout passe ici-bas et il a placé son espoir, comme l'apôtre, au delà du temps, sur le rivage de l'éternel royaume. Il sait que l'homme n'a pas ici-bas de cité permanente, qu'il est citoyen d'une patrie dont Dieu est le souverain. Et il se réjouit dans de magnifiques espérances.

Mais le juste doit souffrir ici-bas: ne sera-t-il pas abattu par l'épreuve? Non, non. Il trouve sa force dans les irradiations de son amour et il surabonde de joie dans ses tribulations.

Ecoutez une raison solide qui va vous prouver que toutes les épreuves de ce monde sont impuissantes à ravir au juste le bonheur dont il jouit au service de Dieu.

que vous trouverez le remède aux plaies dont souffre la société contemporaine. Celui qui veut jouir, en se repliant sur lui-même, devient malheureux, parce que ce mouvement retraint de l'égoïsme est contraire à l'amour qui fait sortir l'homme de lui-même, et le bonheur ne se trouve pas hors de l'amour.

L'expérience de six mille ans démontre que l'homme n'a pu trouver le bonheur dans les créatures. Essayez donc à le chercher, comme les saints, en portant la croix avec Jésus. Jetez-vous dans les bras de Jésus, et vous trouverez la paix et vous puisserez avec joie aux secours du Sauveur.

## A NOTRE-DAME

Le confesseur de Notre-Dame développe la thèse que l'Eglise catholique, bien qu'invariablement identique à elle-même ne cesse de réaliser de multiples progrès.

Il est de toute nécessité que l'Eglise ne varie pas. L'essence de la vérité l'exige. Elle est au milieu du monde sa dépositaire authentique, son témoin incorruptible; à elle de la garder et, quand il le faut, de la défendre. C'est pourquoi une invariabilité constante, qu'on la considère en elle-même, en tant qu'elle nous exprime la foi ou dans les préceptes qui en découlent, en tant qu'elle nous prescrit la vie morale.

De plus, l'Eglise est la société, la famille des âmes et de toutes les âmes. Celles-ci ont un droit inaliénable au patrimoine complet de la vérité. La partialité dans le don du vrai serait odieuse. Il n'y a pas dans l'Eglise d'aristocratie, de patriciat des âmes. Toutes ont coûté le même prix au divin Rédempteur. Cependant, il faut convenir que ce maintien de l'identité de l'Eglise offre bien des difficultés. L'homme est un être ondoyant et divers. Il aime ce qui varie au gré de ses caprices. Plutôt que de s'élever jusqu'aux principes, il cherche à les faire descendre jusqu'à lui, à se les adapter, à les mesurer à sa taille. C'est l'histoire des capitulations de sa conscience, hélas!

Nulle part, non plus, l'Eglise ne rencontre une situation semblable à une autre qu'elle vient d'affronter. Ce sera à recommencer tous les jours, selon le milieu, le climat, les coutumes, la langue, les exigences des peuples et des temps. Son histoire vingt fois séculaire est là qui nous répond qu'elle n'a point varié d'un iota. La physiologie n'a pas changé d'un trait, en dépit des efforts violents ou sournois, des persécutions, des oppositions, des luttes de toutes sortes qui furent organisées contre elle. Les adversaires surgissent de partout, réclamant des adoucissements à la sévérité de la morale, des compositions avec les affirmations de sa foi. L'Eglise s'y refuse.

Il n'est pas jusqu'aux passions humaines avec lesquelles l'Eglise ne devra compter. Elles se déchaineront hors d'elle et jusque dans son propre sein. Elle en sera agitée, humiliée, elle en souffrira d'autant, que se seront parfois ses fils les plus honorés de sa confiance qui oublieront les obligations de leur sainteté, les obligations de leur dignité de membres de la société que l'Eglise est abandonnée de ses trahisons, ces défaillances seraient une cause fatale de dissolution et de ruine. Mais chez elle, elles ne sont qu'une preuve de plus de sa divinité, puisque malgré de telles misères qui "sont aussi nécessaires" à prévoir que les erreurs et les schismes, elle demeure ce qu'elle fut toujours, sainte et immaculée.

On ne comprendrait pas que Dieu qui a voulu partout le perfectionnement, n'en fit pas dans la nature ou dans l'humanité. L'homme, dans son genre fécond de progrès, dans son âme des aspirations ardentes vers les hauteurs, pourquoi l'Eglise ne pourrait-elle, quand s'accroître, se développer elle aussi? L'Église possède, pour l'aider au progrès, l'avantage de la vérité. Revêtu du caractère divin elle s'impose à l'attention, provoque le respect, la docilité, le service. L'Eglise peut compter sur des troupes d'élite qui jamais ne lui feront défaut. Qu'elle parle, qu'elle commande, qu'elle désire seulement et des légions de anges iront porter jusqu'au bout du monde ce flambeau de la vérité qu'elle leur a confié. L'Eglise, enfin possède une force qui est le secret de ses victoires, c'est sa hiérarchie sacrée, munie d'une autorité suprême, à laquelle elle se réfère pour que le progrès ne nuise jamais à son immutabilité nécessaire.

## La disette de thé signifie la hausse des prix

Pendant la guerre, le prix des thés a subi une hausse considérable, y compris le défaut d'expéditions. En 1919 et en 1920, l'augmentation de la production et l'expédition incalculable firent que des quantités énormes de thé parvinrent à tous les marchés du monde, d'où, nécessairement, résulta une baisse des prix. La situation devint tellement précaire qu'aux Antilles, à Ceylan et à Java, les planteurs s'entendirent pour accroître leur production de 20% en 1921. L'entente fut observée et le monde est maintenant en face d'une disette de thé qui a eu pour résultat la hausse du marché de semaine en semaine au cours des dix-huit derniers mois, jusqu'au niveau de 15 sous de plus la livre que celui d'octobre 1920.

## Les auteurs publieront un bulletin

Les membres de la section française de l'Association des auteurs ont décidé plusieurs questions importantes au cours de la réunion mensuelle qu'ils ont tenu à la bibliothèque Saint-Sulpice sous la présidence de M. Victor Morin.

La section publiera un bulletin bibliographique trimestriel bilingue, dans lequel il sera rendu compte des œuvres que les auteurs canadiens voudront bien transmettre au secrétaire.

Le comité du théâtre se propose de faire représenter par des amateurs, au cours de l'an prochain, des pièces d'auteurs canadiens et étrangers et d'accorder tout son appui à nos auteurs. Le comité ne négligera pas de faire connaître au public les œuvres les plus nouvelles des jeunes auteurs français.

# ELLE SOUFFRAIT DE L'ECZEMA

## 'Fruit-a-tives' l'en Débarrassa

Pointe-Saint-Pierre, en Province. "Je souffris trois ans d'un terrible eczéma. Je consultai plusieurs médecins qui ne me firent aucun bien."

Je fis alors usage d'une boîte de "Sootha Salva" et de deux boîtes de Fruit-a-tives et ma peau est débarrassée. La douleur a disparu et l'eczéma n'a pas reparu.

Le "Sootha Salva" et le Fruit-a-tives, ce merveilleux médicament à base de fruits, sont étonnants! Madame PIERRE LAMARRE.

50c. la boîte; les 6, \$2.50. Boîte d'essai 25c.

Chez tous les marchands ou expédiés sans frais par la poste par Fruit-a-tives, Limitée, Ottawa.

## TARIFS DES PETITES AFFICHES

DEMANDE D'EMPLOI: — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire. DEMANDES D'ÉLÈVES: — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, et 1 sou par mot supplémentaire. TOUTES LES AUTRES DEMANDES: — Jusqu'à 25 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire. CHAMBRES À LOUER: — 15 sous jusqu'à 20 mots, 1 sou par mot supplémentaire. TROUVES: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire. MAISONS, MAGASINS, ETC., À LOUER: — Jusqu'à 20 mots, 25 sous, 1 sou par mot supplémentaire. À VENDRE: — Jusqu'à 20 mots, 20 sous, 1 sou par mot supplémentaire. CARTES PROFESSIONNELLES. Tarif sur demande. AVIS LÉGAUX: — 15 sous la ligne agitée. NAISSANCE, DÉCÈS, MESSAGES: — 50 sous par insertion. REMERCIEMENTS: — 50 sous. CARNET MONDAIN, NOTES, PERSONNELLES, ETC.: — \$1.00 par insertion.

## FAITS DIVERS

### UN NOUVEAU MEURTRE?

Nasuk Galipovitch, 40 ans, cordonnier, 4, rue Clarke a été mortellement blessé, samedi soir, par une balle de revolver et a succombé peu de temps après son admission à l'hôpital où il avait été transporté en toute hâte. On croit que le coup a été tiré à la suite d'une tentative de vol dans la boutique du défunt. La Sûreté a été alors prévenue et le sergent Hector Mercier ainsi que le détective Charette ont été chargés de faire une enquête. Hier soir, ils arrêtaient dans une maison de la rue Vitré, un nommé Wilfrid Saint-Onge, qu'ils croient avoir été mêlé à cette affaire. Dans la chambre de Saint-Onge, les agents ont trouvé deux revolvers. Il a été conduit à la Sûreté et sera entendu à l'enquête du coroner. Trois autres personnes sont aussi détenues comme témoins.

### CHALET INCENDIÉ

Le chalet du club Manitou, situé au lac Manitou, près d'Ivry sur la ligne laurentienne du Pacifique Canadien, a été grandement endommagé samedi dernier, par un incendie qui a causé pour environ \$40,000, de dommages. L'origine du feu est inconnue. Les flammes qui paraissent avoir pris origine près du toit, activées par un vent violent, se sont communiquées au reste de la construction qui a été en partie détruite.

L'édifice qui renfermait deux étages pouvait facilement donner asile à une soixantaine de personnes. Il avait été construit, il y a vingt-cinq ans, par le comte d'Ivry et, en 1904, le club Manitou en faisait l'acquisition. Les dommages sont en partie couverts par les assurances.

### DIX AUTOS DÉTRUITES

Dix automobiles ont été détruites, hier soir, au cours d'un incendie qui a également détruit de fond en comble, l'établissement de la Progressive Auto Repair Shop, 781, rue Clarke. Le feu a été découvert par un passant qui a immédiatement sonné l'alarme. Lorsque les pompiers sont arrivés sur les lieux, sous les ordres du chef Boucher, les flammes s'élevaient déjà par les ouvertures et menaçaient de se communiquer aux édifices voisins, mais fort heureusement ils n'ont subi que des dommages par l'eau et la fumée. Les dégâts sont très considérables.

### DÉGÂTS CONSIDÉRABLES

Un incendie qui a causé de gros dommages s'est déclaré de bonne heure, hier matin, à l'établissement Mailloux Frères, manufacturiers de médécines brevetées, 1048-st, rue Ontario. Des dégâts par l'eau et la fumée ont aussi été causés à l'établissement de la Colonial Tobacco Growers & Importers, qui occupe le rez-de-chaussée de l'édifice. Lorsque les pompiers de la division est, sous les ordres du chef Doolan, sont arrivés sur les lieux, les flammes avaient déjà fait des progrès assez considérables. Ils ont dû se servir de deux jets d'eau. On ignore la cause de l'incendie.

### BROYÉ À MORT

On a transporté samedi matin, à la morgue, le cadavre de Hormidas Dumoulin, 17 ans, 3162, rue Saint-Dominique, qui venait d'être broyé à mort par un monte charge à l'établissement Daoust Lalonde limitée, 49, carré Victoria. Personne n'a été témoin de l'accident. On croit que le jeune homme a voulu se servir du monte charge, en défendant l'usage aux employés. Le coroner tiendra une enquête.

### LES ALARMES

Quinze alarmes ont été sonnées au cours des dernières quarante-huit heures. Elles ont été rapportées comme suit:

Dimanche matin: 1 h. 05. Boîte 775, angle Ontario et Delorimier. Dommages considérables à l'établissement Mailloux Frères.

2 h. 27. Boîte 623, angle Roy et Berri, légers dommages à un hangar.

6 h. 29. Appel par téléphone au no 2306, rue Masson. Feu de cheminée.

7 h. 94. Boîte 643, angle Duluth et Saint-André. Légers dommages.

Soir: 11 h. 21. Boîte 843, angle Frontenac et Forsyth. Légers dommages.

11 h. 42. Boîte 67, angle Prince-Arthur et Saint-Laurent. Dommages considérables à la Progressive Auto Repair Shop.

Samedi matin: 10 h. 54. Appel par téléphone au no 341-est, rue Demontigny. Légers dommages.

11 h. 28. Boîte 544, angle Ste-Catherine et Saint-Laurent. Légers dommages.

Soir: Boîte 779, angle Ontario et Plessis. Légers dommages.

1 h. 46. Boîte 3514, angle Saint-Ambroise et Bérard. Légers dommages.

2 h. 08. Boîte 9117, angle Beau-bien et Marquette. Fausse alarme.

8 h. 21. Boîte 793, angle Gauthier et Delorimier. Fausse alarme.

9 h. 36. Appel par téléphone au no 74, rue Cadieux. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

11 h. 36. Boîte 539, angle Sainte-Catherine et Bleury. Légers dommages.

## Le budget de l'Angleterre

LE FISC ACCUSE UN SURPLUS CONSIDÉRABLE POUR L'ANNÉE DERNIÈRE.

Londres, 1er (S.P.C.)—Un communiqué de sir Robert Horne, chancelier de l'Échiquier indique que durant l'année fiscale qui s'est terminée hier, le département des finances anglaises n'a pas seulement équilibré son budget mais est arrivé avec un surplus d'environ £46,000,000. Cete somme sera appliquée à réduire la dette nationale. Le chancelier avait espéré avoir un surplus de £80,000,000, mais la grève des houillères survenue durant l'année et les autres embarras financiers combinés avec la suppression de la taxe sur les profits excédentaires a changé les calculs du ministre. Aussi s'attendait-on généralement à un minime surplus seulement.

## CARTES PROFESSIONNELLES ET CARTES D'AFFAIRES

### ASSURANCE

Normandin & Desrosiers  
Courtiers en Assurance  
232 RUE ST-JACQUES  
Tél. Main 2383-1532. Montréal.

### AVOCATS

Archambault & Marcotte  
AVOCATS. Tél. Main 2761.  
30 rue St-Jacques. C. M. P. Emile Marcotte, L.L.B., J. Edm. Gagnon, L.L.B.

ALDERIC BLAIN, B.A., L.L.B.  
AVOCAT  
Bureau du jour: 107, rue Saint-Jacques  
Edifice du Royal Trust, chambre 504  
Tél. Main 1056  
Avocat légal de l'Association des Hommes d'Affaires du Nord-Montréal.

CARTIER & CARTIER  
AVOCATS  
Jacques, Cartier, L.L.L. Jean-Victor Cartier, L.L.L. — Étude: 45, Place d'Armes, Immeuble Wilson, chambre 422. — Tél. Main 6228.

ARTHUR LALONDE  
AVOCAT, PROCUREUR, ETC.  
Études Forest, Lalonde et Coffin.  
Edifice du Crédit Foncier, Montréal.  
Résidence, téléphone: Est 2281.

SALLUSTE LAVERY MAURICE DEMERS  
2641 Hutchison 1150 St-Hubert  
Rockland 3178 St-Louis 6797

LAVERY & DEMERS  
AVOCATS ET PROCUREURS  
19, St-Jacques MONTREAL

Victor Payer Arm. Cloutier  
PAGER & CLOUTIER  
AVOCATS.  
Imm. 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419, 420, 421, 422, 423, 424, 425, 426, 427, 428, 429, 430, 431, 432, 433, 434, 435, 436, 437, 438, 439, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 448, 449, 450, 451, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 469, 470, 471, 472, 473, 474, 475, 476, 477, 478, 479, 480, 481, 482, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 544, 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 569, 570, 571, 572, 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 590, 591, 592, 593, 594, 595, 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 614, 615, 616, 617, 618, 619, 620, 621, 622, 623, 624, 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631, 632, 633, 634, 635, 636, 637, 638, 639, 640, 641, 642, 643, 644, 645, 646, 647, 648, 649, 650, 651, 652, 653, 654, 655, 656, 657, 658, 659, 660, 661, 662, 663, 664, 665, 666, 667, 668, 6

LES SYNDICATS CATHOLIQUES

SYNDICAT DES PLOMBIERS

Ce soir, à la salle des syndicats catholiques, 3-est, rue Craig, grande assemblée du syndicat catholique de plombiers.

AVIS AUX MENUISIERS

Les charpentiers-menuisiers sont invités à une assemblée qui sera ouverte à tous, unionistes ou non, de 8 heures à 9 heures p.m., mardi soir.

SYNDICAT DES CARROSSIERS

Le syndicat des carrossiers s'assemble mardi soir, à la salle des syndicats catholiques, 3-est, Craig.

CERCLE DE MUN

Le cercle de Mun se réunit demain soir, à la salle Tremblay, 1597, Ste-Catherine-est.

WAGONNIERS ANGUS

Ce soir, à la salle Tremblay, 1597, Ste-Catherine-est, assemblée du syndicat catholique et national des wagonniers.

Incendie — Sherbrooke, 1er (S. P. C.). — Un incendie a détruit la propriété de M. Joseph Lévis, au village de l'Avénir.

Une Surprise pour vos Yeux

Vos rideaux et vos vêtements souillés vous causent une véritable surprise si vous nous les faites nettoyer.

TOILET LAUNDRIES Limited

Parcourez toute la maison et vous trouverez quantité de garnitures et de vêtements qu'un bon nettoyage à sec rendra comme neufs.

UN CONGRÈS DE COMMERÇANTS

CETTE REUNION AURA LIEU, LE 10 AVRIL PROCHAIN A SHERBROOKE.

Sherbrooke, 3. (D. N. C.) — Le congrès annuel des Chambres de commerce fédérées des Cantons de l'Est aura lieu en notre ville le 10 avril prochain.

À 8 heures 30 du soir aura lieu un dîner au Magog House auquel assisteront les délégués des Boards of Trade et plusieurs autres citoyens.

Des félicitations

N'avez pas peur, amis lecteurs, ce n'est pas une réclame sollicitée et payée par M. Elie qui sera le premier surpris de se voir citer ce soir, dans les colonnes du Devoir.

Les collèges commerciaux, et en particulier les écoles spéciales du genre de celles que dirige M. Elie ont parfois reçu le blâme de détourner certaines énergies en faveur de la langue anglaise au lieu de les diriger toujours au service du français.

M. Elie a droit à nos félicitations pour avoir pensé que la dactylographie, par exemple, pouvait s'enseigner en français.

Le diocèse de Paris est, par sa population, le plus vaste du monde. Population hétérogène, s'il en fut, on se rencontre de tous les peuples, de toutes les races de l'univers.

CERTIFICATS D.C. (FRANÇAIS-ANGLAIS) EN 1917.

- No. 43—Mlle Berthe Blondin
44—Mlle Thérèse Michaud
45—Mlle Ida Lacasse
46—Mlle Eveline Gendron
78—M. Armand Parent
79—M. Donat Lauzé
86—Mlle Desnoies Désormeaux
87—Mlle Marie-Rose Fontaine
88—Mlle Germaine St-Aubin
89—M. Armand Blain
134—Mlle Blanche Patry
135—Mlle Florence Sims
136—Mlle Florence Leblanc
137—Mlle Elvane Paquin
138—Mlle Aldée Villeneuve
139—Mlle Alice Sims
140—Mlle Déia Bélanger
141—Mlle Ninette Pontbriand
142—Mlle Rita Gravel
143—Mlle Antoinette Lecavalier
144—Mlle Maria Janelle
145—Mlle Elodia Campeau
146—Mlle Marie-Jeanne Guillebert

CERTIFICATS D.C. DECERNES EN 1918.

- 108—Mlle Françoise Lahoue
109—Mlle Bertha Gauthier
110—Mlle Maria Tanguay
248—Mlle Ida Martineau
249—Mlle Olivia Martineau
250—Mlle Cécile Besner
251—Mlle Sylvia Cohen
252—Mlle Elizabeth Peno
284—Mlle A. Desjardins
285—Mlle Jeanne Moirville
286—Mlle Thérèse Chantelais
287—Mlle Germaine Guay
288—Mlle J. Trudeau
289—Mlle Noëlla Gravel

(Communiqué).

Pour enseigner l'agriculture

LA PROVINCE DE QUEBEC A REÇU \$2,160,983, DEPUIS NEUF ANS — NOS ÉCOLES D'AGRICULTURE ONT REÇU \$25,000 POUR 1920-21.

Ottawa, 3. — (Spécial au Devoir). — Sur les dix millions de dollars votés aux termes de la loi de l'instruction agricole, et qui doivent être répartis proportionnellement, en dix années, entre les différentes provinces, la part de la province de Québec, au cours des neuf années qui se sont terminées le 31 mars, a été de \$2,160,983.

LA MISSION DE MGR CHAPTAL

LE CARDINAL DUBOIS DÉFINIT LE RÔLE QUE JOUERA LE NOUVEAU AUXILIAIRE DE PARIS.

Paris, 3.—S. Em. le cardinal Dubois, archevêque de Paris annonce dans la "Semaine Religieuse" du 11 mars la nomination officielle de l'évêque titulaire d'Isionda et auxiliaire de Paris. Il précise ainsi sa mission:

"Le diocèse de Paris est, par sa population, le plus vaste du monde. Population hétérogène, s'il en fut, on se rencontre de tous les peuples, de toutes les races de l'univers.

"Des missions existent et fonctionnent pour certains groupements organisés; beaucoup de ces catholiques étrangers, sans lien entre eux, n'ont à leur disposition que le dévouement de quelques volontés individuelles. Ce ne sera pas trop d'une autorité épiscopale pour coordonner tous ces efforts, les diriger, les soutenir et, au besoin, les renforcer.

"D'autres chrétiens réclament un apostolat particulier: les Orientaux et les Slaves, séparés de l'Église par le schisme et si près d'elle, en fait, par l'ensemble de leurs croyances et leur esprit si profondément religieux.

"Parmi eux, les Russes doivent être, vu leur nombre et les circonstances actuelles, l'objet d'une sollicitude plus attentive. La Révolution a accumulé sur ce malheureux peuple tant de souffrances et tant de ruines! Il faut travailler à y remédier."

Et rappelant les larges vues de Benoît XV sur l'avenir catholique de l'Orient slave, le cardinal de Paris exprime l'espérance de voir les prémices de cette riche moisson "récoltée en France même et dans son diocèse."

Société des conférences

M. Athanasie David présidera la prochaine soirée organisée par la Société des Conférences de l'École des Hautes Études. Le conférencier, M. Paul-Emile Piché, parlera de "La Conquête industrielle." Cette quatrième conférence sera donnée vendredi soir prochain, le 7 avril, à 8 heures 30.

Funérailles de M.H.-A. Lemieux

MGR GEORGES GAUTHIER FAIT LA LEVEE DU CORPS. — MGR BELANGER CHANTE LE SERVICE. — UNE ASSISTANCE EXCEPTIONNELLEMENT NOMBREUSE ET DISTINGUÉE.

Samedi matin, à l'église Saint-Louis-de-France, ont eu lieu les funérailles de M. H.-A. Lemieux, décédé le 30 mars, à l'âge de 86 ans, après une assez longue maladie.

S. G. Mgr Georges Gauthier, recteur de l'Université de Montréal et administrateur apostolique du diocèse. Le service a été chanté par Mgr J.-A. Bélanger, P.D., curé de la paroisse, assisté de M. l'abbé V.-L. Pelletier et du R. P. Lussier, s.j., comme diacre et sous-diacre. Dans les stalles du chœur on remarquait MM. les abbés L. Perrin, p.S.S., curé de Notre-Dame, H. Gauthier, p.S.S., curé de Saint-Jacques, le chanoine E. Deschamps, aumônier des Sourdes-Muettes, J.-A. Myrand, curé de la paroisse Ste-Anne-d'Ottawa, A. Desrosiers, principal de l'école Normale, J.-E. Bérthelot, J.-M. Cloutier, du séminaire de Sainte-Thérèse, les RR. PP. M. Côté, O.P., R. Chéné, O.P., A. Bissonnette, O.P., d'Ottawa, MM. les abbés G. Boileau, E. Dagenais et D. Poirier.

La chorale de la paroisse, sous la direction de M. Alex. Clerk, maître de chapelle, a chanté le Requiem, le Kyrie et le Dies Irae, de la messe des morts de Gounod, et de Sanctus, l'Agnus et le Libera, de la messe des morts de Dom Lorenz Perosi. Les solistes ont été MM. P. Valade, O. Morency, J. Saucier et J. Bernardin. A la fin du service M. J. Saucier a chanté les adieux, de Schubert. M. Antonio Letourneau touchait l'orgue.

Les porteurs étaient sir Lomer Gouin, le sénateur F.-L. Bélique, le sénateur R. Dandurand, M. Médéric Martin, M. C. Robillard, M. H. Charles Murphy et le sénateur J. Mercier, J.-A. Vaillancourt, M. P.-B. Casgrain.

Le deuil était conduit par ses fils, MM. Arthur, dentiste, Gustave, député de Gaspé et vice-président de l'Assemblée législative, Roodolph, député de Gaspé et président de la Chambre des communes, Louis-Joseph, shérif de communes, Montréal, Eugène, dentiste à l'hôpital militaire de Sainte-Anne-de-Belleuve, Auguste, avocat, d'Ottawa; son genre, le juge Camille Pouliot, de la Cour supérieure, de Québec; son frère, M. Damase Lemieux; son beau-frère, M. F.-J. Bisson, c.r.; ses petits-fils, Henri, Gustave-Adolphe et Raymond Lemieux; Paul, Camille et Jean-Léon Pouliot; ses cousins, A. Bourret, A. Lachapelle, docteur E. Berger, N. Lemieux, L. Bisson, P. Brosseau; ses neveux, René et Victor Lemieux.

On remarquait dans le cortège MM. L.-J. Bélique, L. Cannon, député, le sénateur Foster, A.-L. Beauvoir, député de Winnipeg, P. Bélaïr, P. Pelletier, A. Pouliot, le colonel L. Leduc, l'échevin G. Vandelaar, A. Larose, J.-E. Beauchamp, A. DeBellefeuille, C. Lamontagne, M.-P. Fennell, C.-A. Wilson, c.r., O. Desautels, J. Demers, député, J.-A. A. Leclair, maire de Verdun, les échevins Allard et Cohen, de Verdun, Arthur Sauvé, chef de l'opposition au parlement provincial, le sénateur L.-O. David, J.-A. Robb, ministre du commerce, A. Desrosiers, député, docteur A. Denis, député, H. Deslauriers, député, Roch Lanctôt, député, A. Monet, député, E.-C. Saint-Père, député, C. Robitaille, député, Jos. Archambault, député, J.-P.-A. Cardin, député, I. Vautrin, député, le juge Séverin Letourneau, P.-Emile Letourneau, le sénateur Smeaton White, A. Genest, docteur Gervais, député, l'échevin N. Turcot, J.-C. Pelletier, Georges Pelletier, R. Pelletier, D. Pelletier, Cyrille Delage, surintendant de l'instruction publique, E. Filion, V. Moquin, W. Lebel, E. Laganière, E. Gouin, H. Mayrand, P. du Tremblay, A. Bourassa, H. Bourassa, A.-P. Chartrand, E. W. Chartrand, L.-C. de Tonnancourt, le colonel L.-G. de Tonnancourt, docteur A. Lesage, docteur L.E. Lesage, L. Buchanan, P.-A. Lamarre, R. Fugère, R. Gervais, H. Massé, G. Panneton, H. Lussier, J. Clément, le recorder W. Besette, G. Bélanger, A. Loiselle, R. Dastous, R. Lester-Mercier, A. Archambault, E. Bourassa, E. Tessier, E. Demers, J.-O. Pelland, J.-E. Piché, H. Godin, R. Monty, A. DeLisle, Joseph Adam, c.r., G.-A. Masson, c.r., Alexandre Prud'homme, F.-X. Roy, J.-C. Noël, C.-H. Castel, J.-E. Lesage, O. Archambault, N. Pageau.

L'EST ET L'OUEST SONT D'ACCORD

Le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham ramène les femmes malades à la santé

Les deux lettres qui suivent démontrent clairement l'étendue que couvre ce remède bien connu. Des femmes de tous les districts — vous en connaissez autour de vous — louent le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, comme remède merveilleux pour les maladies dont les femmes souffrent souvent.

De l'Île du Prince Édouard — Est

Miscouche, I.P.E. — "J'ai souffert pendant deux ans, de maladies féminines, avec maux de tête, douleurs dans le côté, et si faible parfois que je ne pouvais travailler. Une amie me conseilla de prendre le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, dont j'ai pris six bouteilles. Son effet a été excellent et j'en prends encore. Je ferai connaître votre remède à mes amies et j'espère qu'elles l'essaieront." — Mme. Camille Des Roches, Miscouche, I.P.E.

De Saskatchewan — Ouest

Wadena, Saskatchewan. — "Une amie de Rose Valley m'a recommandé le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, et il m'a bien soulagée. Je le recommande et vous pouvez utiliser cette lettre comme témoignage, si vous le désirez." — Mme Peter Nordin, Wadena, Saskatchewan.

CONTANT

Gagnez une automobile en mangeant le meilleur jambon marque

L.-G. Papineau, A. Fyen, C.-C. Ballantyne, le sénateur G.-G. Foster, P. Brosseau, J.-E. Brossard, Léon-Mercier Gouin, R. Taschereau, P. Saint-Germain, c.r., A. Desjardins, A. Larocque, J.-A. Mercier, J.-F. Saint-Cyr, C.-A. Bertrand, l'échevin L. Trépanier, G. Marin, J.-B.-A., Quesnel, N.-R. Portelance, L. Leduc, A.-E. Coriveau, E.-A.-B. Ladouceur, Jos. de Vandreuil, H. Jodoin, E. Gouin, D. Rastoul, O. Brothier, J.-P.-P. Robert, L. Meunier, L. Parizeau, J. Lanthier, E. Guernon, le juge Édouard Fabre-Suverey, A. Pruneau, F.-X. Dufresne, E. Lemoine, le chef Adrien Lepage, E. Tammano, J.-O. Larièvre, C. Dubeau, J.-F. Cardinal, A. Vallée, M. Rainville, R. Auclair, E.-C. Bourret, A. Richardson, L. Richer-Lafleche, Walter Mitchell, député, L. Barbeau, G.-R. Bisson, L.-A. Jodoin, E. Trudeau, les docteurs T. Daubigny et A. Dauth, J. Moquin, P. Pelletier, les juges Panneton, Brunson, M.-O. Morency, J. Larocque, A. Contar, L. Dionne, L. Roger, G. Drainville, J.-O. Fournier, J.-O. Labrosse, docteur J.-H. Chartier, docteur J.-A. Saint-Denis, J.-E. Prévoist, député, docteur H. Fortin, F. Rinfret, député, R. Masson, G. Bélaïr, Yvon Lamontagne, J. Villeneuve, A. Desrosiers, J.-A. Beaulieu, N. Séguin, gouverneur de la prison de Bordeaux, le sénateur G. Boyer, le sénateur Webster, H. Marier, député, N. Lemieux, A. Jetté, J.-A. Lachance, J.-F. Vaillancourt, J.-A. Saint-Charles, E. Macomey, J.-L. Brosseau, C. Larin, R. Trestier, J.-E. Lamer, R. Bourassa, A. Davis, H. Lanctôt, Lawrence Wilson, le lieutenant-colonel Tellier, le colonel A. Roy, A. Wolfe, W. Surprenant, docteur F. Devlin, G. Laflamme, A. Pelletier, N. Séguin, J.-A. Ducharme, prêtre-aumônier de l'hôpital Sainte-Anne-de-Belleuve, U.-A. Lagarde, le professeur J. Nucklé, C.-A. Rochon, le docteur J.-K. Foran, représentant le département des lois de la Chambre des communes, J.-A. Renaud, G. Beauséjour, docteur Savard, N. Lafontaine, H. Delfosse, J.-O. Marchand, E. Cormier, J.-L. Perron, ministre de la voirie, J.-A. Trudeau, L.-P. Pelletier, Philippe Roy, commissaire canadien à Paris, le comte de Roumefort, J.-G. Trudeau, B. Prévoist, D. Langelier, L.-B. Cordeau, H. Dupré, docteur M. Mercier, J.-W. Domville, F.-X. Lacombe, N. Lafleur, T.-A. Grothé, J. O'Shaughnessy, Ernest Bilodeau, J.-A. Fortier et L.-A. Larièvre courriéristes parlementaires, J. Giguère, G.-W. Simard, président de la Commission des liqueurs et une foule d'autres.

45 séries de valenciennes

C'est un bel assortiment, n'est-ce pas? Une série comprend au moins trois largeurs et un entredeux du même dessin.

Lingerie de soie

Chemises et pantalons en satin lavable, rose ou blanc, 3.95. Les chemises sont ordinaires ou avec bandelettes sur les épaules, garnies de valenciennes françaises, empiècements de georgette à petits plis, fleurs de ruban, et ruban coulissé. Grandeurs 36 à 44. Les pantalons sont en trois modèles. Unis, ourlés à jour ou avec ruchés au picot et bordures de dentelle. Longueurs 25 à 29.

A notre salle à manger

Un coup d'oeil sur notre menu. Nous voyons entre autres choses appétissantes: potage Mulligatwny, filet de soie, agneau roti avec sauce à la menthe, filet de bœuf à la Richelieu, fèves vertes nouvelles, pâtisserie française, etc., etc.

Goodwin's LIMITED

MAGASINAGE

Journal de renseignements sur la marchandise publié par

GOODWIN'S

No 18 LUNDI 3 AVRIL 1922

Les plus jolies dentelles

Nous avons de tout en fait de dentelles venant de Paris. Dentelles Radium et de soie, dentelles métalliques: d'or, d'argent et d'acier. Toutes les largeurs.

Valenciennes de Calais, France. Valenciennes Nottingham, torchons (soie ou toile). Guipures suisses.

Dentelle pour cache-corset, largeurs et prix variés. Hauts de cache-corset prêts à poser, .60, 1.10 et 1.25.

Point d'esprit de coton pour robes d'enfants. Une grande variété.

Motifs en véritable dentelle et imitation de filet, Cluny et valenciennes.

54 séries de valenciennes

C'est un bel assortiment, n'est-ce pas? Une série comprend au moins trois largeurs et un entredeux du même dessin.

Lingerie de soie

Chemises et pantalons en satin lavable, rose ou blanc, 3.95. Les chemises sont ordinaires ou avec bandelettes sur les épaules, garnies de valenciennes françaises, empiècements de georgette à petits plis, fleurs de ruban, et ruban coulissé. Grandeurs 36 à 44. Les pantalons sont en trois modèles. Unis, ourlés à jour ou avec ruchés au picot et bordures de dentelle. Longueurs 25 à 29.

A notre salle à manger

Un coup d'oeil sur notre menu. Nous voyons entre autres choses appétissantes: potage Mulligatwny, filet de soie, agneau roti avec sauce à la menthe, filet de bœuf à la Richelieu, fèves vertes nouvelles, pâtisserie française, etc., etc.

Goodwin's LIMITED

Feuilleton du "Devoir" "LE FRUIT MUR" Par DELLY (Suite) Elle avait quitté le grand salon aux murs clairs, la terrasse grise et sa balustrade fleurie; maintenant, elle traînait encore en pâles reflets sur les oranges et les palmiers, et tout au loin, le nuage d'un rose d'aurora le bleu argenté de la mer.

partialité intraitable, parce qu'il avait été la demeure patrimoniale des Rosvandaël, dont elle est la dernière descendante. Elle n'aurait jamais voulu que l'on parlât de séjourner ailleurs pendant l'été. Et tous les beaux jours s'écoulaient là pour nous, dans l'atmosphère humide, dans le jour gris à peine troué de quelques reflets de lumière. Pourtant, ce fut à Quévelon que se révéla ma vocation artistique. Je vous ai dit que mon père passait ses journées dans une tourle remplie de vieux livres. J'allais l'y retrouver souvent, car il était très bon, très tendre pour moi, pauvre cher père. Je fouillais partout, ne laissant aucun recoin inexploité. Ce fut ainsi qu'un jour je découvris un album contenant d'anciennes gravures, reproductions des principaux chefs-d'oeuvre de la peinture, depuis les primitifs jusqu'aux dix-septième siècle. Ce fut une révélation pour moi. Dès lors, l'album ne me quitta plus. Je l'emportais dans mes boots, je m'étendais sur l'herbe et je contemplais pendant des heures les Vierges de Fra Angelico, les Vierges de Raphaël, les petites Vierges si tendrement mystiques des Primitifs. Car mon

âme profondément religieuse — elle l'est restée toujours — cherchait ayant tout le reflet du divin, dans ces oeuvres humaines. Et je rêvais, moi aussi, de tracer une figure idéale, d'y concentrer le beau songe qui me hantait l'esprit, depuis que je connaissais les gravures du vieil album. "Je demandai à mon père de m'apprendre le dessin. Il le fit volontiers, et je montrai des dispositions si rares qu'à notre retour à Trézaven on me fit prendre des leçons avec le cousin du recteur de notre paroisse, artiste de talent réfugié dans notre petite ville à la suite de grands malheurs. J'avais alors quatorze ans. Mes progrès furent rapides. Ma mère les voyait sans enthousiasme. Elle détestait les artistes. Cependant, comme mon professeur déclarait trouver en moi l'étoffe d'un grand peintre, elle réservait son jugement. Tugdual s'interrompit, respira longuement et ajouta: — Ma mère a beaucoup d'amour-propre. Un pli d'amerlume se forma au coin de sa lèvre, pendant un instant. Il laissa passer un court silence et continua: — Je venais d'avoir seize ans

lorsque mon père tomba malade. C'était à Quévelon. Son état s'aggrava rapidement. Une nuit, ma soeur vint me réveiller en me disant qu'il se mourait. Je courus à sa chambre. Quel changement en quelques heures! Oui, c'était bien la fin. Mais il avait encore toute sa connaissance. Il me prit la main, me fit pencher vers lui et me dit de sa voix qui faiblissait: — Promets-moi que tu conserveras ta mère toujours près de toi. Ainsi, je mourrai tranquille, sachant quelle ne te quittera jamais. "Qu'auriez-vous fait à ma place, mademoiselle, devant ce regard mourant qui m'ordonnait et me suppliait à la fois? Mon père était ma seule affection. D'ailleurs, mon intelligence inexpérimentée n'envisageait pas les conséquences de la promesse demandée, et ne la fis cependant qu'après une longue hésitation pendant laquelle je voyais l'angoisse contracter le visage blême de ce pauvre père. Tugdual s'interrompit encore. Ses yeux se voilaient d'une ombre douloureuse. Il murmura: — Plus tard, j'ai compris que l'idée de cette demande lui avait

été suggérée. Ma mère craignait que, jeune homme, je m'échappasse à son influence. Et elle voulait me garder. Elle m'aime, jalousement, tyranniquement; elle voudrait que toutes ses idées, et ses antipathies, et ses goûts fussent les miens; elle déteste tout ce qui m'est personnel; opinions, sentiments, amitiés. Mon art, que j'aurais pu croire bien à moi, elle l'a fait sien, en quelque sorte. Sous son influence constante, la flamme qui brûlait en moi s'est éteinte, et j'ai peint de beaux visages froids comme le sien, comme celui de ma soeur, qui est une autre elle-même, et qui ne se marie pas pour que toute la fortune des Meurzen me revienne. Voyez, voyez donc comme m'aime, et quel ingrât je suis! Sa voix, restée basse, devenait un peu rauque. Dans son regard, une lueur d'ironie triste passa. Dionysia l'écoutait sans un mouvement; mais son visage frémissait d'émotion, et ses yeux disaient: "Je comprends... Je vous plains..." "Toutes deux m'ont suivi partout: à Paris, où après la mort de mon père j'allai étudier dans l'atelier de Maruols, à Rome, à Florence, en Allemagne, j'essa-

(à suivre)





IRLANDE UN SERMENT D'ALLEGANCE

PLUS DE DEUX MILLE SOLDATS JURERONT DE NE PLUS OBEIR AUX ORDRES DU DAIL...

Dublin, 3. (S.P.A.) — On a pu constater, hier, combien profonde est la scission dans les rangs de l'armée républicaine irlandaise...

Les extrémistes se sont dits très satisfaits, hier soir, de la manière dont leur appel a été entendu...

ENCORE DES MEURTRES

Belfast, 3. (S.P.A.) — La fin de semaine à Belfast a encore été ensanglantée par des meurtres...

Le mois de mars a été l'un des pires pour Belfast. La liste des personnes qui sont mortes à la suite des désordres s'élève à 64.

LA CAMPAGNE SE CONTINUE

Dublin, 3. (S.P.A.) — La campagne oratoire s'est continuée, hier, M. Eamonn de Valera a adressé la parole à Dundalk.

Il a déclaré que déjà dans le nord de l'Irlande on considérait le nouveau traité de paix comme un chiffon de papier.

M. Michael Collins a parlé à Castlebar. Il a déclaré que le nouveau pacte ouvrirait une ère nouvelle dans le nord-est et constituerait un précieux facteur pour l'union entre le nord et le sud de l'Irlande.

CONDAMNÉ À SUBIR SON PROCÈS

LE NOTAIRE ARMAND BOISSEAU DEVRA COMPARAÎTRE AUX ASSISES DE ST-HYACINTHE, LE 19 JUIN.

St-Hyacinthe, 3. — A neuf heures précises, samedi, une foule considérable avait envahi le palais de justice pour entendre la cause du notaire Armand Boisseau.

Celle-ci cependant ne fut appelée que vers midi. Me N.-K. Laflamme, avocat de l'accusé, n'ayant pu se rendre à temps pour l'ouverture de la séance.

Le magistrat Victor Cusson présidait, tandis que M. T.-D. Bouchard, le plaignant, était représenté par Me V.-E. Fontaine. L'accusé, le notaire Boisseau, avait à ses côtés son défenseur, Me N.-K. Laflamme.

Ce dernier, dès le début de la séance, admit que dans les circonstances, l'accusé devait subir son procès, ajoutant cependant que les trois personnes mentionnées dans la plainte étant maintenant désintéressées de la cause, il croyait que 6000 fourni par l'accusé et celui de la cautionnement personnel de \$12,812,000 fourni par M.M. Saul Cadorette et Victor Gervais devraient être réduits à \$5,000.

Le magistrat Cusson, sur l'admission de Me Laflamme au sujet du procès du notaire Boisseau, condamna alors ce dernier à subir son procès.

Me V. Fontaine s'étant ensuite opposé à la réduction du cautionnement, alléguant que la somme de \$5,000 n'était pas suffisante, vu la gravité de l'accusation, le président du tribunal décida que le cautionnement de l'accusé serait porté à \$7,000 au lieu de \$12,000, de même que pour celui fourni par M.M. Cadorette et Gervais. Le procès du notaire Boisseau aura lieu aux assises le 19 juin prochain.

Ordination sacerdotale

Nicolet, 3. (D.N.C.) — Ces jours derniers, Mgr Bruneau présidait à l'ordination sacerdotale de M. l'abbé Horasime Rhenault. Le même jour trois jeunes ecclésiastiques étaient admis au sacerdoce: Messieurs Fréchette, Ernest Poirier et Emile Lauchère. Un nombreux clergé assistait. Plusieurs parents et amis étaient présents à cette cérémonie imposante qui eut lieu dans la chapelle des Rév. SS. de l'Assomption de la S. V. de cette ville.

Diner des arpenteurs

L'assemblée mensuelle, ainsi que le dîner de l'Association des arpenteurs-géomètres pour le district de Montréal, sera tenue lundi, le 3 avril à 1 heure p.m., à l'hôtel Freeman.

Feu le juge Metcalfe

Winnipeg, 3. — Le juge T.-J. Metcalfe, de la Cour du Banc du Roi, est mort ici hier après-midi à l'âge de 52 ans. Il était né à St-Thomas Ontario. Il était malade depuis le procès des grévistes de Winnipeg, tenu au commencement de 1920 et dont les longues séances affectèrent la santé du juge.

ILE DE MADÈRE LA MORT DE CHARLES 1er

LE CORPS DE L'ANCIEN MONARQUE DE L'AUTRICHE-HONGRIE REPOSE DANS UNE MAISON D'EXIL — SES DERNIERS MOMENTS.

Funchal, Madère, 3. (S.P.A.) — "O mon Dieu, que votre volonté soit faite. En vos mains je remets mon âme et le soin de ma femme et de mes enfants, je vous offre ma vie en sacrifice pour mon peuple..."

Telles ont été les dernières paroles de Charles d'Autriche-Hongrie, calme et serein, au moment de sa mort, survenue samedi matin.

Le corps de l'ancien monarque, revêtu de l'uniforme de campagne de feld-marchal est exposé en chapelle ardente à la maison qui lui servait de résidence depuis qu'il est exilé à Madère. Après avoir été embaumé, le corps a été déposé dans un cercueil de plomb recouvert d'acajou. L'évêque de Funchal a célébré la messe dans la chapelle mortuaire, hier, et les représentants de l'autorité locale sont venus faire une visite de condoléances.

Mardi, le corps sera transporté à la chapelle privée de la cathédrale en attendant son transfert au manoir du cimetière de Monte Campo.

On a appris que Charles a été malade dix jours, avant que le médecin ait été mandé.

Charles, qui a conservé sa connaissance jusqu'à la dernière minute, a rendu le dernier soupir en présence de son épouse Zita, et de son fils aîné, François-Joseph-Othon.

Lorsque l'état de son mari devint critique, Zita demanda aux médecins d'opérer la transfusion du sang afin de sauver la vie de Charles. S'offrant elle-même à subir l'opération. Mais les médecins ont refusé.

Le corps de Charles sera embaumé. On s'attendait à ce que son corps soit transporté en Autriche pour y être inhumé.

Charles 1er d'Autriche, était âgé de 35 ans. Il avait épousé, le 21 octobre 1911, Zita, princesse de Bourbon-Parma. Ils ont eu six enfants.

CONSEQUENCES POLITIQUES

Vienne, 3. (S.P.A.) — La nouvelle de la mort de l'ancien empereur Charles a causé une grande émotion à Vienne. En apprenant que les clients des restaurants à la mode sortirent de table et remplirent les rues. Les cafés furent également désertés.

Plus d'un citoyen éclata en sanglots en apprenant la nouvelle de la mort de l'ancien monarque.

Il est difficile d'analyser l'effet politique de la mort de Charles sur la situation complexe de l'Autriche-Hongrie. Le sentiment général dans les milieux monarchiques veut que la mort de l'empereur serve à consolider les différentes factions et que les faux carlistes et légitimistes soient mis de côté en faveur de François-Joseph-Othon.

On croit que les partisans de Charles se rallieront autour de son fils aîné et uniront leurs efforts contre le parti de Friedrich et les prétendus électifs.

L'ex-impératrice Zita est l'objet de vives sympathies. Elle n'est pas considérée comme un facteur politique étant donné que la loi de la maison des Habsbourg ne lui donne aucun droit légal. Le fait qu'elle ait eu de sang étranger la met au-dessous du plus jeune prince du sang.

On veut inhumer le corps de Charles dans la chapelle des Capucins, ici. Tous les rois de la famille des Habsbourg morts depuis 1622 reposent dans la crypte impériale de l'église, ainsi que tous les princes et les princesses du sang, à part la princesse Louise, fille de Marie-Thérèse, dont le corps a été inhumé en France.

On craint que les socialistes radicaux considèrent l'inhumation de Charles à Vienne comme une manifestation monarchique et le signal d'un ralliement entre les monarchistes d'Autriche, de Hongrie, de Bavière et neutre de Prusse.

Le roi des Caréens a été couronné à cet ordre à la condition que les membres de la dynastie des Habsbourg seraient inhumés à pépinière.

Le nouveau curé de Saint-Arsène

M. l'abbé J.-M. Jolicoeur, curé du Sault-au-Récollet, remplacera l'abbé Jérémie Décarie, décédé, à la cure de Saint-Arsène. L'abbé Jolicoeur était curé du Sault depuis le 31 janvier 1917, ayant pris la place de M. l'abbé Lamarche, transféré à Saint-Jean.

Le nouveau pasteur de Saint-Arsène est né à St-Paul de Joliette, le 24 janvier 1866, de Stanislas Jolicoeur, cultivateur, et d'Adeline Desrosiers. Il fit ses études à Joliette et au Séminaire de Montréal, où il a été ordonné par Mgr Fabre le 31 mai 1890. Il a exercé le ministère comme vicaire à Saint-Fimothé-de-Beauharnois (1890-1891); à Verchères (1891-1893); puis professeur au séminaire de Joliette (1893-1894); curé de Morinville dans l'Alberta (1894-1902); où il a construit un presbytère en 1896; vicaire à St-Remi-de-Napierville (1902-1905); à St-Elizabeth de Montréal (1905-1906); curé de Notre-Dame du Perpetuel Secours de Montréal (1906-1917), où il a bâti une église en 1906 et un presbytère en 1907. Enfin il a dirigé la cure de la paroisse Visitation (Sault-au-Récollet) depuis l'année 1917.

Mort de Robert Roosevelt

New-York, 3. — Robert B. Roosevelt, Jr., cousin germain de feu l'ancien président Théodore Roosevelt, a été frappé, vendredi soir, par un autobus et est mort samedi. M. Roosevelt avait 23 ans.

Les détectives ont arrêté un nommé David Zalkin, conducteur d'autobus, qui habitait au No 268, rue Keap, à Brooklyn.

LES MINEURS UNE JOURNÉE QUI DECIDERA

HOUILLEURS ET PATRONS ATTENDENT LES EVENEMENTS CHACUN DE LEUR COTE — CE QUE PERA WASHINGTON, AUJOURD'HUI.

New-York, 3. (S.P.A.) — Le deuxième jour de la grève générale des houilleurs s'est écoulé dans le calme. Les deux côtés se préparent à la première épreuve que l'on attend pour lundi.

Les représentants des syndicats prétendent que 600,000 hommes, dont 100,000 non syndiqués chôment samedi, que 62,000 puits étaient fermés et que seulement 1,500 puits restent exploités.

Tout en ne mettant pas ces chiffres en doute les charbonniers ont déclaré que plusieurs grévistes reviendraient à l'ouvrage lundi vu que samedi était un congé célébré en l'honneur de l'anniversaire de l'octroi de la journée de huit heures dans les mines. Les charbonniers de la Virginie occidentale ont déclaré qu'ils rouvriraient les mines sans s'occuper des syndicats.

Somme toute, cependant, les deux côtés semblent observer une trêve et ne font rien pour exploiter les mines. Les mineurs fournissent les mécaniciens et les hommes nécessaires pour l'épuisement des eaux dans les puits.

Les yeux de tout le pays sont tournés vers Washington où M. John L. Lewis, président international des mineurs, comparaitra devant une commission du Congrès pour rendre témoignage touchant certaines questions. Les représentants de l'autorité ont déclaré que seule une raison d'urgence pourrait justifier le gouvernement d'intervenir, que cette urgence n'existait pas dans le moment parce que les approvisionnements de charbon sont suffisants dans tout le pays.

Dans plusieurs districts, on signale un exode des ouvriers vers d'autres industries. On s'attend à ce que des milliers de mineurs employés dans les puits affectés s'adonnent à d'autres industries.

LES BORINS CANADIENS

Ottawa, 3. (S.P.C.) — Le tribunal de conciliation Gillen qui a fait une enquête sur le différend des mineurs de la Nouvelle-Ecosse en janvier, n'a pas été reconstitué. C'est ce qu'a déclaré catégoriquement M. James Murdoch, ministre du Travail, au représentant de la Presse Canadienne lorsque lui fut lue la dépêche en question.

"Cette déclaration, a dit le ministre, est très captieuse. Je n'ai pas reconstruit le tribunal Gillen et je ne le ferai pas à moins que le programme de sabotage ne soit abandonné. Si ce programme est répudié je serai très heureux de faire tout en mon pouvoir pour régler le différend; mais tant que cela ne sera pas fait, je ne crois pas que quel qu'un à la Chambre puisse s'attendre à ce que je reconstitue l'enquête."

M. Murdoch a ajouté qu'il avait reçu un télégramme du président Baxter après le début à la Chambre lui demandant quelle serait son attitude, il dit avoir répondu en citant ce qu'il a déclaré à la Chambre et affirmé que si on lui demandait de reconstituer le tribunal il serait heureux de le faire à la condition que les mineurs renonceraient à saboter leur ouvrage.

M. Murdoch a ajouté qu'il avait reçu un télégramme du président Baxter après le début à la Chambre lui demandant quelle serait son attitude, il dit avoir répondu en citant ce qu'il a déclaré à la Chambre et affirmé que si on lui demandait de reconstituer le tribunal il serait heureux de le faire à la condition que les mineurs renonceraient à saboter leur ouvrage.

COURTES NOUVELLES

DE RETOUR D'ITALIE

Paris, 3. — La princesse Marie et le vicomte Lascelles, de retour de leur lune de miel passée en Italie, sont arrivés à Paris, hier soir. Ils sont les hôtes de lord et lady Granard.

ADMINISTRATEUR FINANCIER

Toronto, 3. — Le Sunday World annonce qu'il est question de la nomination d'un administrateur ou directeur financier pour la province d'Ontario.

M. TASCHEREAU

Québec, 3. (S.P.A.) — Le premier ministre Taschereau, accompagné de M. E. Amyot, ancien législatif, est arrivé hier soir d'Atlantic City et de New-York.

MOINS CHER

Fredrickton, N.-B., 3. (S.P.C.) — Le prix des œufs a baissé à 25 cents à la campagne, samedi. L'an dernier les œufs se vendaient deux fois plus cher.

LORD BALFOUR

Londres, 3. (S.P.A.) — Sir Arthur Balfour vient d'accepter un siège à la Chambre des lords. Il y fera son entrée dans quelques jours.

M. CAMBON DEMISSIONNE

Paris, 3. (S.P.A.) — M. Jules Cambon, président du conseil des ambassadeurs, vient de remettre sa démission entre les mains du président Poincaré. M. Cambon doit entrer prochainement dans les fonctions de vice-président de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

NOMBREUX PELERINS

Québec, 3. (S.P.C.) — Des milliers de personnes se sont rendues, hier, à Sainte-Anne-de-Beaupré pour visiter les ruines de l'église et du monastère, incendiés la semaine dernière.

JUGES MALADES

Le juge Wald vient d'obtenir une vacance de cinq mois pour maladie. En conséquence il ne reprendra ses fonctions qu'au 1er octobre prochain.

Les juges Chauvin, McDougall (Hull) et Maréchal sont aussi malades.

L'attitude des progressistes

M. G.-W. KYTE, WHIP DES LIBERAUX A OTTAWA TRAITÉ CE SUJET AU "REFORM CLUB" — UNE ENTENTE.

M. G.-W. Kyte, député fédéral de Cap Breton South et Richmond et whip en chef du gouvernement, était l'hôte d'honneur du "Reform Club" au lunch-causerie de samedi dernier. Il a traité différentes questions se rattachant à la politique des progressistes et a fait certaines déclarations concernant certaines réformes que le ministre King opérera sous peu.

Les demandes des progressistes, a-t-il dit entre autres choses, sont importantes, mais ceux-ci, suivant lui, ne sont pas arrivés à Ottawa avec l'intention ferme d'arrêter tout ce qu'ils voient venir. Ils sont au contraire plus modérés qu'on ne serait tenté de le croire, voire très pondérés dans leur langage. Rappelant que les principales demandes formulées par les progressistes sont le retour des ressources naturelles aux provinces; la réinstallation du bureau du B.C. la réduction des taux de transport et celle du tarif, et cela sans parler de la nationalisation des chemins de fer, l'orateur a été convaincu que les provinces intéressées de l'ouest seront traitées avec justice et qu'il a confiance que le gouvernement saura trouver une solution à ces divers problèmes épineux. En ce qui concerne particulièrement les taux de transport, il a entendu dire qu'on en viendra très probablement à une entente qui permettra plus ou moins le retour aux taux en vigueur en 1898 pour ce qui regarde le Canada tout entier.

A la fin de son discours M. Kyte a rendu hommage au premier ministre dont on a raison d'être fier prétend-il, après la façon admirable avec laquelle il a dirigé jusqu'ici les travaux sessionnels. On a beaucoup critiqué les libéraux lorsqu'ils ont choisi M. King comme leur chef, mais aujourd'hui toutes ces critiques disparaissent devant le talent et la sagesse du jeune premier ministre libéral. En lui les affaires du pays sont bien gardées et les destinées du parti assurées.

L'orateur a fait aussi l'éloge de M. W.-S. Fielding, le vétérinaire toujours sur la brèche de sir Lomer Gouin, dont l'entrée en Chambre inspire une telle confiance dans le cabinet actuel, et de M. Motherwell, ministre de l'Agriculture, qui a été vivement félicité de son élection par les progressistes eux-mêmes.

Le lunch-causerie de samedi était, comme d'habitude, sous la présidence de M. James-W. Dornville, président du Reform Club.

Feu M. F. P. Tremblay

Nous apprenons la mort de M. François P. Tremblay, survenue subitement, à onze heures, hier matin, à l'âge de quarante-six ans.

Il laisse son épouse, née Marie-Anne Gauthier, deux filles, Marie-Antoinette et Fernande, un fils, Gérard, son père, Symphonien Tremblay, deux sœurs, Marie et Amélie, six frères, Uldéric Oswald, Joseph, Bernard, Hubert et Wenceslas, ses belles-sœurs et beaux-frères, Mme Arthur Vincent, Mme Joseph Deschêles, Emmanuelle Gauthier, la R. Soeur Ste-Théophanie de la Congrégation Notre-Dame, Joseph-Etienne Gauthier, Mme Eva Demers, Mme Yvonne A.-H. Gauthier et Conrad Gauthier.

Le service funèbre aura lieu en l'église de la paroisse Saint-Victor mercredi matin à huit heures.

M. Tremblay a été fait avocat en 1901 et a été nommé conseiller du roi en 1918. Il avait été candidat malheureux dans la division Ste-Marie aux élections générales provinciales de 1908. Avant l'accession de cette municipalité à la ville, M. Tremblay avait été conseiller de la paroisse de Longue-Pointe.

Le Devoir offre ses condoléances à la famille en deuil.

Un congrès de notaires

CES REUNIONS AURONT LIEU A MONTREAL LES 30 ET 1ER OCTOBRE PROCHAIN.

Un congrès des notaires de la province de Québec aura lieu le 30 septembre au 1er octobre prochain à Montréal. En voici le programme:

10 a.m. Inscription, organisation; discussion des congrès de France et de discussion des questions qui en découlent.

2.30 p.m. — A cette séance, deux ou trois des travaux seront présentés.

8.30 p.m. — Grand banquet. Dimanche le 1er octobre: 11 a.m. — Excursion en automobile et lunch à Laval-sur-le-Lac. 4 hrs p.m. — Séance de clôture. 8 hrs p.m. — Séance publique; soirée littéraire ou historique avec musique.

Le Devoir offre ses condoléances à la famille en deuil.

Inimitié qui renaît

Berlin, 3. (S.P.A.) — L'inimitié qui régnait autrefois entre la Bavière et la Prusse semble en train de renaître.

La presse bavaroise se plaint de la présence de soi-disant espions prussiens à Munich. Le commissaire prussien chargé du maintien de l'ordre public nie catégoriquement avoir des agents en Bavière, mais la Bayerische Staat Zeitung soutient que l'espionnage prussien en Bavière se poursuit sans relâche et que des rapports sont envoyés sans interruption à Berlin.

Le Regensburg Anzeiger proteste également contre l'intervention des Prussiens dans les affaires de la Bavière. Ce journal, qui est l'organe du Dr Held, chef du parti du peuple bavarois à la diète, publie un article remarquable sur la ligue monarchique récemment fondée en Bavière. On y lit ce passage:

"La grande majorité du parlement bavarois se déclarera certainement en faveur d'une monarchie réformée. La république n'existera que tant que les monarchistes le voudront bien. Le régime actuel se tuera lui-même. Viendra alors le moment favorable pour rétablir la royauté."

TELEPHONE EST 8000 Aux Grands Magasins Dupuis

Complets de 1ère Communion. Modèle Buster ou Norfolk, col fermé, plis de fantaisie, ceinture. Vécuna noir 5.00, Meilleure qualité 6.75, Serge cachemire noire tout laine 11.00, Velours noir 13.00. —Au premier.

CASQUETTES. CASQUETTES en tweed léger pour garçons. Calotte très large, avec plis à l'arrière. Nuances et dessins nouveaux. Toutes pointures. Rég. .98 jusqu'à 2.50 pour —Au premier.

GANTS pour Dames. GANTS en coton blanc, à 2 boutons-pression pour dames. Pointures: 6 à 7 1/2. La paire .29. GANTS LONGS en chamoussette de fantaisie pour dames. Nuances: noir, blanc et mastic. Pointures: 6 à 7 1/2. La paire .2.89. —Au rez-de-chaussée.

PARAPLUIES. Parapluies hauts de 23 pouces, monture demi-Paragon, couverture en taffetas, manches de formes variées. Rég. 1.49, pour .1.00. —Au rez-de-chaussée.

LAUN-DRY-ETTE. Cette machine est reconnue comme supérieure à toutes les autres: elle économise du temps et épargne de la fatigue. Elle lave par 2 cuves à succion et sèche sans essoreuse. Elle fait le travail mieux et plus rapidement. Téléphonez et nous vous ferons une démonstration gratuite. 215.00. —Au deuxième.

Machine Electrique la WHITE CAP. LA WHITE CAP est une machine à laver de construction très solide: cuve épaisse en cyprès; mécanisme très simple; cette machine est munie d'une essoreuse tournant dans les deux directions. Prix, à termes: 5.00 COMPTANT et 10.00 par mois.

BAS. BAS en soie artificielle, "seconds", pour dames. Nuances: noir et blanc. Pointures: 8 1/2 à 10. Rég. 75 la paire pour .39. BAS en tricot de coton uni noir pour dames. Pointures: 8 1/2 à 10. La paire .35. BAS en soie artificielle, 3-4 de la jambe en soie, haut et pied en fil de Lille, pour dames. Nuances: brun, blanc, noir, bleu marin et gris. Pointures: 1.00 8 1/2 à 10. La paire. —Au rez-de-chaussée.

CARPETTES WILTON de la Meilleure Qualité. CARPETTES WILTON de la meilleure qualité, texture très serrée, choix des plus jolis coloris. Dimensions Régulier Demain: 2 1/4 x 2 1/2 verges 85.00 62.00, 2 1/4 x 3 verges 102.00 72.00, 2 1/4 x 3 1/2 verges 120.00 87.00, 2 1/4 x 4 verges 135.00 99.00, 3 x 3 verges 132.00 101.50, 3 x 3 1/2 verges 155.00 114.50, 3 x 4 verges 175.00 129.50.

Dupuis Frères LIMITEE LE MAGASIN DU PEUPLE. L.-N. Dupuis, Président. Eng. Dupuis, Vice-Président. A.-J. Dugal, Directeur-Général. 447-449 rue Sainte-Catherine Est, coin Saint-André et Saint-Christophe.